

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.



Espace de Libertés est distribué à tous les membres des associations affiliées au CAL/Brabant Wallon grâce à une participation financière de cette régionale.

Rédaction, administration et publicité

Directeur: Patrice Darteville
Rédactrice en chef: Michèle Michiels
Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet
Production, administration et publicité: Fabienne Sergoyne

Iconographie: Michèle Michiels
Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Patrice Darteville, Xavier De Schutter, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

fondateur: Jean Schouters
Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre
Documentation: Anne Cugnon
Mise en page: Publiset & Associés
Impression: Massoz s.a., Liège
ISSN 0775-2768

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61. E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:
<http://www.laicite.be>

Abonnement:
11 numéros + 1 Document
Belgique: 20 €, Étranger: 32 €
par virement au compte
n°210-0624799-74 du CAL.



Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture:
Photo © Michel Clerbois.
Notre dossier : pages 4 et suivantes.

s o m m a i r e

Éditorial

De la politique, pas de l'éthique ! – Patrice Darteville 3

Dossier - Les morts et les rites

Les fonctions des rites funéraires – Xavier De Schutter 4

Stratégies funéraires – Xavier De Schutter 5

Escamoter le mort, pas la mort – Claude Javeau 9

La longue histoire de la crémation – Xavier Godart 11

Les funérailles de dirigeants socialistes comme

manifestations laïques – Anne Morelli 14

Au secours, l'ignorance avance ! – Mireille Andries 16

Chacun porte sa croix

Le curé de Saint-Coluche – Claude Javeau 17

Idées

En avant ou en arrière, le grand bond ? – L'entretien de Jean Sloover avec

Estelle Krzeslo 18

Le retour du suffrage capacitaire ? – Julien Dohet 20

Débat Habermas/Ratzinger – Patrice Darteville 21

Société

Les fins de carrière: un débat entre hommes? – Martine Vandemeulebroucke 22

Europe

Les états d'âme d'un top model – Pascal Martin 23

Culture

Oui, le design belge existe – Bernard Marcelis 25

Mélanolie à Paris – Olivier Swingedau 26

Plus léger que l'air: Panamarenko – Ben Durant 28

La Russie à l'Avant-garde – Ben Durant 29

Laïcité

La laïcité à l'ordre du jour à l'OSCE – Jenoff Van Hulle 31

Construisons l'école du libre examen – J.D.B. 32

Agenda

33

Notre prochain dossier: Modernité, postmodernité, hypermodernité

À vos marques pour découvrir ce que cachent ces concepts qui cernent aujourd'hui les spécificités des sociétés occidentales avancées ! Comment comprendre le monde qui nous entoure, à l'aide de quels outils ? La postmodernité marque en tout cas clairement la rupture avec les idéaux de la modernité : raison, individu, progrès... Et porte sa réflexion sur la dimension symbolique de la société.

Mais où se situent aujourd'hui les repères de l'individu dans un monde devenu hypermoderne, radicalisation en quelque sorte de la postmodernité ?

Le tour (?) de la question avec, notamment, Gilles Lipovetsky, Christian Ruby, Nicole Aubert, Michel Grodent, Denis Piérard...

De la politique, pas de l'éthique !

PATRICE DARTEVELLE

Il est difficile de supputer le nombre de coups que la démocratie peut supporter mais venant après les affaires Agusta et Dassault qui, sauf dans un cas parfaitement marginal, ne portaient pas sur l'intérêt personnel des inculpés, les révélations des illégalités, des prébendes et des détournements à la société de logements «La Carolorégienne» en portent un nouveau à la démocratie belge.

En Flandre, jusqu'aux dernières élections communales, presque tous les membres du Collège et plusieurs responsables de la police étaient inculpés avec au moins quelque vraisemblance. La Wallonie n'a donc pas le monopole de la politique maffieuse mais si les résultats électoraux du Vlaams Blok/Belang sont si brillants dans la métropole, la moitié de l'explication est là.

Un système

L'aspect gênant des événements carolorégiens ne relève pas de l'éthique. La défaillance individuelle d'un responsable politique peut et pourra se produire à tout moment, quels que soient les précautions et les contrôles. Il y aura toujours des mandataires véreux.

L'inquiétant dans le cas de l'échevin/administrateur délégué de la Carolorégienne vient de la collusion évidente de trois échevins et d'un sénateur, d'un système où le commissaire chargé de contrôler la Carolorégienne n'est autre que le président du PS de Charleroi. Il n'y a pas cinquante échevins à Charleroi et on a le sentiment d'un groupe essentiellement attaché à ses intérêts personnels. C'est sûrement profondément injuste pour d'autres échevins de la ville parfaitement intègres mais le mal est fait. Quant à Jean-Claude Van Cauwenbergh, si rien d'anormal n'a pu être réellement relevé à son encontre, était-il aveugle ou impuissant face à pareille décomposition ?

Les délais mis pour mettre à jour des audits préoccupants donnent à penser.

En se limitant aux seules sociétés de logements, on voit que le cas n'est pas isolé. À Binche, deux responsables dont un échevin sont écroués. Des situations apparemment anormales sont examinées à Saint-Ghislain, Mons, Tamines, Waremme, Fontaine-l'Évêque, Hensies, Ottignies¹ ou encore à La Louvière. Cela suffit à montrer que l'éthique personnelle n'est pas le sujet.

L'expansionnisme politique

Incriminer comme le fait Alain Eraly² l'appropriation anormale de l'argent public par les hommes publics de même que dans un système où les alliances sont de règle,

la complicité généralisée qui s'installe par simple prudence, c'est mettre en cause un système.

Je crois qu'il faut aller plus loin encore et se poser des questions sur la place de ce que l'on nomme parfois pompeusement «le» politique.

Les sociétés locales de logements ont une longue histoire et ont eu des mérites considérables. Elles sont gérées par des conseils d'administration composés d'hommes politiques puisque tout est politique, dit-on dans ce pays pour justifier des pratiques qui conduisent à une mauvaise gestion.

Il est indispensable que le pouvoir politique définisse les objectifs des sociétés de logements, en désigne les moyens et les contrôles. Mais la désignation indirecte des responsables au sein des élus est-elle un mode de désignation de gestionnaires compétents ?

Est-on sûr que leur objectif social est clair et qu'on construit des logements pour les plus démunis ? Comment explique-t-on alors la proportion (12,6 % à Charleroi) de meublés parmi les logements en location dans les villes wallonnes ?³ Ne s'agit-il pas de l'accaparement d'une étiquette de pauvre au profit de la classe moyenne inférieure dûment intégrée dans les structures partisanes traditionnelles ?

L'expansion de la gestion par les hommes politiques coûte cher en niveau de salaires, accompagnements divers (voitures...), personnel propre (qui coûte autrement cher que les frais de restaurant), le tout sans contrôle possible.

Le phénomène n'est en rien propre aux sociétés de logements et l'expansion du «politique» propre à tous les partis, à laquelle peu s'opposent, crée des situations anormales.

La gestion d'innombrables institutions sociales ou culturelles par des hommes politiques repose sur une conception de la démocratie qui ne relève pas de l'évidence. On s'éloigne trop des critères de compétences et la responsabilité démocratique est largement un mythe comme l'a démontré l'affaire de la Carolorégienne.

Il ne faut pas faire porter la responsabilité de cette situation aux seuls hommes politiques, ni encore moins croire que dans le secteur privé tout va bien (le népotisme y est de règle). La population ne proteste pas contre l'obligation de clientélisme. S'est-elle coulée dans le moule clientéliste ou l'a-t-elle suscité ? La résistance jusqu'à aujourd'hui de l'opinion à toute réforme reste pour moi une véritable énigme. ▲

¹ *Le Soir* du 6 octobre 2005.

² *Le Soir* du 4 octobre 2005.

³ SPF Économie, PME, Classes moyennes, Énergie. Enquête 2001 – Résultats concernant les logements (http://statbel.fgov.be/census/results4_fr.asp).

Les fonctions des rites funéraires

XAVIER DE SCHUTTER

l'abri d'un éventuel retour obsessionnel». Du point de vue sociologique, la ritualisation de la mort qui permet de partager les émotions est un moyen sûr pour renforcer la cohésion sociale au moment où elle est menacée par la perte d'un de ses membres. Les rites funéraires s'adressent finalement autant, sinon plus, aux survivants qu'à l'âme qui les quitte et visent à réparer le désordre provoqué par l'intrusion de la mort. Enfin, sur le plan de l'imaginaire, les rites funéraires remplissent une fonction fabulatrice. En effet, la veillée funèbre et les premiers soins apportés au corps correspondent au séjour de l'âme, généralement de trois jours, auprès du cadavre ; les funérailles marquent ensuite le départ de l'âme, désormais séparée du monde des vivants ; suit une période de marge durant laquelle les rites sont censés assister le mort dans le long et périlleux voyage qui le mène au monde des ombres. Enfin, l'âme est intégrée au royaume des morts. Généralement cette dernière étape, parfois célébrée par de secondes funérailles, n'est franchie que lorsque le cadavre pourrissant est devenu squelette blanc et propre¹. Le phénomène naturel de thanatomorphose ayant pris fin, les vivants s'autorisent à prendre congé du trépassé qui, parvenu à destination, mène désormais sa vie d'ancêtre². En ce sens, les rites fonctionnent comme des opérations dont le but est de créer la nouvelle identité du défunt. La mort est en effet comprise avant tout comme un passage, une introduction à un nouveau mode d'être.

En somme, tout se passe comme si les âmes ne gagnaient pas automatiquement leur destination ultime, mais avaient besoin des rites des vivants pour y parvenir. Les Mossi du Burkina Faso expriment cette idée en une formule percutante. Lorsqu'ils affirment «il faut tuer le mort», cela signifie «il faut congédier l'âme».

Il s'agit d'une part de protéger les vivants en empêchant les morts de venir les hanter et d'autre part d'accorder aux morts le repos mérité en les aidant à se détacher du monde des vivants. En effet, selon une croyance universellement attestée, les défunt à qui les «derniers devoirs» n'ont pas été rendus ne peuvent pénétrer dans le monde des morts et sont condamnés à errer lamentablement sur terre. Contrairement aux mânes dûment honorés qui deviennent des puissances tutélaires, ces âmes errantes sont malheureuses et donc malveillantes. Elles s'assemblent en un triste peuple de fantômes et de revenants, un lugubre cortège de larves maudites. La tombe qui enracine les mânes dans la terre des pères, la patrie, est une porte ouverte sur les entrailles telluriques, une sorte de vestibule qui mène dans l'au-delà : enterrer un mort ou ses cendres revient à l'introduire parmi ses congénères. ▲

¹ Durant le Moyen Âge, les ossements étaient considérés comme la partie noble du cadavre. D'où la pratique, à partir du XIe siècle, des sépultures dédoublées : lorsqu'un personnage important décédait loin de sa patrie (par exemple, un Anglais mort en France durant la guerre de cent ans), son corps était bouilli afin de séparer les chairs et les os. Les chairs étaient enterrées sur place, tandis que les os étaient rapatriés et solennellement inhumés.

² La corrélation entre les rites et le sort de l'âme correspond aux trois étapes qui structurent les rites de passage décrits par Arnold van Gennep : la séparation, la marge et l'agrégation. Cette corrélation confirme que la mort est comprise comme une initiation qui confère au défunt son nouveau statut.

Stratégies funéraires

Les rites funéraires sont, de par le monde, d'une remarquable diversité et correspondent à autant d'idéologies funéraires différentes. Jusque dans cette diversité, le traitement réservé aux morts renvoie à une conception de l'au-delà bien spécifique.

Les quatre éléments

Suite aux phénomènes de putréfaction et de minéralisation, les chairs disparaissent et retournent aux éléments naturels que Bachelard appelait «les quatre patries de la mort», soit la terre, l'eau, le feu et l'air. Les stratégies funéraires les plus courantes n'ont pas d'autre but : par l'inhumation le corps est restitué à la terre, par l'immersion à l'eau, par l'incinération au feu et par l'exposition à l'air. Parfois, deux éléments interviennent dans une cérémonie en deux étapes : en Inde, le corps est incinéré et les cendres immergées; chez les Vikings, les guerriers étaient déposés dans leur navire auquel on mettait le feu. Certaines religions imposent le recours à une seule stratégie, à l'exclusion de toute autre. Ainsi, juifs et musulmans sont tous inhumés à même la terre. Il en allait de même jusqu'il y a peu pour les chrétiens car l'incinération semblait incompatible avec la croyance en la résurrection des chairs. Le crématorium a longtemps été réprouvé par l'Église et seuls les athées, rationalistes et francs-maçons y avaient recours pour exprimer leur incroyance en une survie. La situation a évolué

La fonction des rites funéraires est elle-même plurielle, tout à la fois pratique, psychologique, sociale et imaginaire. Son rôle pratique est évident : il s'agit de se débarrasser du cadavre puisque mourir c'est pourrir. Du point de vue psychologique, l'accomplissement des derniers devoirs envers le disparu aide les proches à surmonter le

trauma de la perte d'un être cher et à en faire son deuil. Comme le dit l'anthropologue L.V. Thomas, «le rituel funéraire équivaut à une thérapie individuelle et collective de l'angoisse de mort» car «reléguer le mort dans l'au-delà par des conduites rituelles d'aide et d'accompagnement, c'est, par là même, l'éliminer de son inconscient et se mettre à

L'inhumation : entre traditionnel et design, et selon les moyens également...

depuis que le pape Jean XXIII a levé en 1963 l'interdiction de la crémation «à condition qu'elle ne constitue pas une manifestation d'incroyance». La Chine a connu une évolution relativement comparable : dans l'empire du Milieu, la crémation a d'abord été réservée aux seuls missionnaires bouddhiques venus d'Inde, puis elle s'est étendue aux moines chinois, mais n'a jamais été acceptée par les confucianistes qui y voyaient une coutume barbare et irrespectueuse de la personne.

Plusieurs civilisations laissent le choix entre deux traitements. Dans l'Antiquité grecque et romaine, l'inhumation et la crémation se sont côtoyées sans entraîner de divergences dans les croyances. Souvent, le recours à tel ou tel mode dépend d'une catégorie sociale à l'autre. À Rome, à la fin de la République et au début de l'Empire, soit au début de notre ère, les citoyens se faisaient presque tous incinérés, mais les pauvres et les esclaves étaient enterrés sommairement dans les cimetières plébéiens ou jetés dans une fosse. Quant aux enfants morts avant la première dentition, ils ne pouvaient être incinérés, mais devaient être enterrés.

Cette réserve à l'égard des enfants en bas âge est également observée en Inde où l'incinération est la règle, mais une règle qui souffre quelques exceptions³. Le commun des mortels est incinéré et les cendres sont recueillies puis jetées dans le Gange. Il ne reste donc, après la dispersion des restes, nul tombeau où se recueillir : l'hindouisme ignore les cimetières car cette religion enseigne qu'il n'y a nulle raison d'entretenir la mémoire d'un moi illusoire qui n'est plus. Cependant, il existe une catégorie d'individus qui sont traités différemment. Ce sont les *samnyasin*, les «renonçants» à la société qui se sont délivrés de leur vivant de toute attache avec ce monde-ci et qui n'ont donc plus à être libérés par les flammes du bûcher.

Leur corps est inhumé en terre, dans la posture assise de la méditation. La crémation est encore exclue pour les hommes rendus impurs par certaines maladies ou certains crimes, ou encore ceux dont la mort a été provoquée par leur propre négligence, leur témérité ou le suicide.

Il arrive aussi, exceptionnellement, que les quatre modes coexistent au sein d'une même civilisation : au XIII^e siècle, un messager chinois au Cambodge constatait que les habitants de ce pays se séparaient de leurs morts en les enterrant, en les immergant, en les incinérant ou en les exposant aux vautours.

L'inhumation

L'inhumation, dont la pratique remonte au Paléolithique, est généralement comprise comme un retour à la Terre-Mère : par analogie, le ventre de la mère biologique qui met au monde est mis en corrélation avec les entrailles de la Terre qui reçoit le corps pour l'enfanter à une nouvelle naissance. L'enterrement est donc un *regressus ad uterum*. Ce lien mystique entre le ventre maternel et les profondeurs telluriques est parfois souligné par la position fœtale donnée au défunt dans sa tombe⁴. La terre qui reçoit les morts en son sein recèle également les puissances actives de la végétation. C'est pourquoi, dans les civilisations agricoles, le mort déposé en terre est volontiers comparé aux grains enterrés dans la matrice tellurique. En Grèce, la déesse Terre-Mère, Déméter, était qualifiée de «dispensatrice des belles moissons» mais aussi de «patronne des morts». Les défunt étaient d'ailleurs surnommés «les Démétriens».

Comme tout symbole, l'inhumation n'est pas univoque : certains peuples enterrent leurs morts dans les arbres et non en terre. Les Olooh Ot de Bornéo introduisent leurs morts debout dans un arbre préalablement creusé, puis referment l'ouverture de façon à ce que l'arbre reste en vie. Après quelque temps, l'écorce se reforme et dissimule cette «dernière demeure» végétale. De même, dans la province du Sepik, en Nouvelle-Guinée, le maxillaire et les os longs du mort sont insérés entre les branches d'un arbre qui les intègrent peu à peu (tandis que le crâne est conservé dans la maison). Cet étrange mode de sépulture, également connu en Australie, est difficile à interpréter. Sans doute s'agit-il de confier le mort à l'ancêtre mythique de l'humanité ou à l'esprit créateur. L'esprit créateur qui vit dans les arbres est en effet souvent considéré comme le seigneur du royaume des morts. Confondu avec l'arbre, devenu lui-même arbre, le mort rejoint ainsi l'au-delà.

L'incinération

Si l'inhumation restitue l'homme à l'élément terre, l'incinération le réduit en cendres par l'épreuve du feu. Les archéologues ont constaté que la pratique de l'incinération s'est généralisée en Europe à l'Âge du Bronze, à l'extrême fin de la préhistoire. Les morts ne sont plus systématiquement enterrés, mais sont de plus en plus fréquemment livrés aux flammes d'un bûcher et leurs cendres récoltées sont déposées dans des urnes cinéraires. Par rapport aux inhumations antérieures, il s'agissait d'une véritable révolution dans les coutumes funéraires. Cet essor de l'incinération est peut-être lié à une modification des mentalités et des croyances. En effet, cette évolution des rites funéraires est contemporaine du développement des cultes rendus aux astres et au soleil fréquemment représentés sur les gravures rupestres et sur les bijoux de l'Âge des Métaux. Ces deux innovations ne sont vraisemblablement pas étrangères l'une à l'autre : tandis que l'in-

humation se concevait comme un retour au sein de la déesse chthonienne, l'incinération accélère la libération et l'ascension du principe spirituel vers le ciel en provoquant une rapide et complète séparation entre l'âme immortelle et l'enveloppe charnelle périssable.

Autrement dit, l'incinération serait apparue au moment où les hommes auraient tourné leur regard vers le ciel pour y loger la divinité qui jusqu'alors s'était logée dans les profondeurs de la terre.

Aussi intéressante soit-elle, cette hypothèse reste sujette à caution puisque, on l'a vu, les deux rites d'inhumation et de crémation se juxtaposent parfois sans entraîner de divergences de croyances. Les Romains et les Grecs, par exemple, sont passés de l'une à l'autre selon les époques, sans changer de conception. Cicéron avait remarqué que, même lorsque l'usage de la crémation s'était établi, on continua à croire que les morts vivaient sous la terre. De plus, l'usage de la crémation n'a pas mis fin au culte des morts qui consiste à revenir au tombeau déposer de la nourriture. Il y a là une singulière contradiction due au fait que les rites se montrent toujours plus durables que les doctrines. Souvent, le conservatisme pousse l'homme à pratiquer machinalement des rites et des usages profondément enracinés qui ne coïncident plus avec l'évolution des croyances.

Les hindous expliquent l'usage du bûcher funéraire en assimilant la crémation à un sacrifice et le corps à une offrande adressée au dieu du feu, Agni. Transformé en oblation, le cadavre nourrit la divinité ignée qui se charge de le convoyer vers l'au-delà. En Grèce aussi, le feu crématoire avait un rôle médiateur : en dévorant les chairs, il ouvrait à l'âme les portes de l'Hadès, comme si le mort ne pouvait s'en aller tant que le corps n'est pas détruit. Les flammes carnivores accélèrent le processus naturel de putréfaction au terme duquel le principe spirituel est libéré de ce qui le retenait sur terre. En somme, la crémation hâte la libération de l'âme en faisant l'économie du stade impur de la décomposition des chairs.

La pratique de l'incinération connaît un succès sans cesse croissant dans notre Occident urbanisé où le lotissement des morts est devenu un luxe. Mais le procédé y a subi une mutation radicale ou une perte de sens. Dans notre culture pragmatique, le choix de la crémation est souvent dicté d'une part par le souci de se débarrasser du cadavre de la façon la plus rapide, la plus hygiénique et la moins coûteuse, et d'autre part par le refus du culte des tombes et des cimetières, lieux du souvenir désormais désertés. La signification métaphysique du bûcher est oubliée : expurgée de toute valeur symbolique, la crémation se réduit à un procédé efficace d'élimination du mort dans un four crématoire qui n'a rien d'une aire sacrale.

L'exposition

Quoique plus rare, l'exposition du défunt est une pratique bien attestée de par le monde. Il s'agit d'exposer le cadavre en un lieu retiré afin que les animaux sauvages viennent le décharner. L'excarnation qui empêche les chairs de pourrir était sans doute déjà pratiquée au Néolithique par les habitants de la cité de Catal Hüyük en Turquie. Les cadavres étaient vraisemblablement livrés aux vautours puis leur squelette décharné était ramené à la maison où il était enterré et devenait sans doute l'objet d'un culte des morts.

Plusieurs peuplades procèdent de façon analogue encore de nos jours. Les Warau du Venezuela obtiennent la disparition des chairs et le nettoyement des os en plongeant le corps dans l'eau où les poissons carnivores se chargent du nettoyage. Les Bororos du Niger arrivaient jadis au même résultat en versant

chaque jour de l'eau sur le cadavre, ce qui bien sûr accélérait le processus de thanatomorphose.

L'exposition des morts chez les Parsis ou Zoroastriens d'Iran est l'exemple le plus connu de cette pratique. Initialement, les corps étaient simplement livrés aux vautours. Ultérieurement, ils furent exposés dans un parc à chiens sacrés qui décharnaient les corps dont les os étaient ensuite conservés. Depuis le XVII^e siècle, les disciples du prophète Zoroastre élèvent des «tours du silence» pour y exposer les cadavres que viennent dévorer les vautours. Deux fois par an, les ossements laissés par les oiseaux nécrophages sont jetés dans un puits creusé au centre de la tour et s'y mêlent à de la chaux qui les réduit rapidement en poussière. Les Zoroastriens redoutent en effet l'impureté du cadavre au point de ne pas vouloir souiller la terre en inhumant les défunt, ni le feu en les incinérant, ni l'eau en les immergant dans un fleuve. Les tours du silence qui s'élèvent en des lieux retirés (par exemple en banlieue de Bombay où vit la communauté des Parsis) permettent donc de se débarrasser du cadavre impur sans contaminer les éléments sacrés par le contact immonde avec les chairs mortes, réceptacle des forces du mal.

Les Tibétains, comme tous les bouddhistes, pratiquent l'incinération, du moins dans les régions boisées du pays. Toutefois, vu que les hauts plateaux du centre et du nord n'offrent guère de combustible, les morts y sont abandonnés sur les montagnes et dépecés avant d'être livrés en pâture aux animaux, chiens et vautours. Lorsque le corps a été débarrassé des chairs et que seul subsiste un squelette sec, les proches recueillent les os et les remettent à un lama qui les pile soigneusement pour les réduire en poussière. Cette poussière de mort mêlée à de la terre humide sert ensuite à la confection de *tsa-tsa*, c'est-à-dire de *chortens* miniatures (ou *stupas*, monuments funéraires), petits édifices qui seront conservés dans une sorte de chapelle funéraire⁵.

Pour les bouddhistes, livrer son propre corps en pâture aux animaux sauvages est en quelque sorte une ultime offrande de soi adressée à tous les êtres affamés. L'exposition du corps revient donc à traiter celui-ci comme nourriture. Autrement dit, l'abandon du cadavre aux animaux n'est guère différent du cannibalisme funéraire, à ceci près que dans le cas du cannibalisme ce sont les proches qui ingèrent le corps du trépassé.

Le cannibalisme funéraire

Le cannibalisme funéraire remonte à la nuit des temps préhistoriques. Comme toutes les autres stratégies funéraires, l'anthropophagie répond à la question que se pose la collectivité en présence d'un cadavre : comment s'en débarrasser ? Ici, la réponse est l'incorporation du défunt. Ingéré, le mort survit dans la communauté des vivants. L.V. Thomas rapporte la parole d'un vieux diola du Sénégal qu'il avait interrogé sur la coutume nécrophagique de la société secrète des Kusanga : «quelle meilleure demeure pour le mort que la terre du ventre de ceux qui le mangent ?». Dans la plupart des cas, le corps est cuit plutôt qu'ingéré cru, mais il existe des variantes : les Indiens Yanomani du Venezuela incinèrent leurs guerriers, puis récupèrent les os, les écrasent et les intègrent à des plats de gibier ou à des boissons. Dans certains cas, le repas se limite à l'ingestion des liquides qui s'écoulent du cadavre en putréfaction. Le but recherché est le même : rester en communion durable avec le défunt en se l'appropriant. Ainsi, les Dayak de Bornéo mêlent les saines, ou *humores cadaveris*, au riz qui est servi aux proches parents du défunt. Dans l'archipel indonésien Aaru, le mort est déposé après trois jours dans une embarcation et ses proches viennent lui arracher avec leurs ongles des lambeaux de joues, des oreilles et de la

³ Les textes védiques et la littérature classique attestent que la crémation n'a pas toujours été la seule pratique funéraire en Inde. Il y est question des morts «que l'on brûle, que l'on enterre ou que l'on expose», ainsi que de cimetières regorgeant de cadavres en décomposition.

⁴ Parfois, le mort est inhumé en position fœtale dans une poterie qui symbolise la cavité utérine. Cette pratique, qui a laissé des traces archéologiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, survit de nos jours au Cameroun.

⁵ Aussi originale soit-elle, cette coutume n'est pas exclusivement tibétaine. Elle se rencontre sous une forme similaire chez les Moïs et les Mourinbatas d'Australie. Ils déposent le corps sur une plate-forme et attendent qu'il s'y dessèche. Lorsque le cadavre est sec, on écrase et incinère les os. Les cendres sont alors enveloppées dans de l'écorce et conservées par la famille durant deux ans, après quoi on procède à l'enterrement des restes. Ce n'est qu'au terme de cette ultime cérémonie que l'esprit du mort se retire au pays du soleil levant où séjournent les âmes. De même, les Quichés d'Amérique centrale incinèrent leurs morts puis récupèrent les cendres pour façonner une statuette qui est affublée d'un masque à l'effigie du défunt.

au défi de la mort. Pourtant, il met en place des rites qui rivaient d'imagination avec les traditionnels embaumement, momification ou boucanage. Les Nord-Américains se montrent les plus inventifs en la matière. Parmi leurs innovations les plus originales, épinglons le projet de la société *Space Service* d'Houston qui prévoit d'envoyer à 3000 kilomètres d'altitude une fusée contenant 1330 capsules de cendres : ces urnes sidérales resteraient sur orbite durant 63 millions d'années ! La société *LifeGem* présente un projet non moins sidérant. Les veuves inconsolables seront invitées à porter leur défunt époux (ou leur animal domestique ?) au doigt, en broche ou en boucles d'oreilles : le carbone obtenu durant la crémation serait transformé en graphite puis en diamant. Ainsi métamorphosés en thanatonautes ou en pierres éternelles, les défunt amérindiens seront prêts à affronter le temps. Mises à part ces initiatives, *in fine* plutôt navrantes, la thanatopraxie et la cryogénération qui se sont développées durant le XX^e siècle sont les dernières solutions apportées par notre civilisation technicienne à un problème qui hante les vivants depuis le Paléolithique.

© M. Clerbois

poitrine qui sont mangés. Ce premier festin cannibalique est suivi d'une seconde communion : l'embarcation funéraire est posée sur une estrade et l'on y pratique un orifice par où s'écoulent les saines qui sont consommées. Quant aux Betsileo de Madagascar, ils exhument le mort quelques jours après son enterrement, le suspendent et lui incisent les talons afin de récolter les liquides qui sont mélangés à de l'alcool partagé par la collectivité.

La momification

Les rites funéraires, dont la complexité vient à peine d'être esquissée tant l'imagination humaine est grande en la matière, sont toujours une réponse à la décomposition du cadavre. Alors que la crémation, l'abandon aux animaux nécrophages - c'est-à-dire l'excarnation- et le cannibalisme visent à accélérer la décomposition, d'autres pratiques visent au contraire à l'éliminer : tel est le but de la momification. Pour les Égyptiens, l'homme ne pouvait espérer survivre dans l'au-delà si son corps dûment momifié n'était soustrait à la corruption du temps.

Alors que la crémation, l'abandon aux animaux nécrophages - c'est-à-dire l'excarnation- et le cannibalisme visent à accélérer la décomposition, d'autres pratiques visent au contraire à l'éliminer : tel est le but de la momification. Pour les Égyptiens, l'homme ne pouvait espérer survivre dans l'au-delà si son corps dûment momifié n'était soustrait à la corruption du temps. Placé sous la protection du dieu chacal Anubis, le rituel de l'embaumement était une longue opération qui pouvait durer de 40 à 70 jours. Les organes les plus putrescibles, cerveau, viscères et cœur, étaient retirés et déposés dans un vase canope, puis le corps évacué était soigneusement nettoyé, boursé de natron et salé avant d'être emmailloté. En dehors de l'Égypte, l'embaumement fut pratiqué, entre autres, par les Incas, les Navahos et les Tibétains. Chez ces derniers, seuls les dignitaires religieux y ont droit. Leur corps est desséché par salaison et cuisson dans du beurre. Certaines peuplades d'Afrique et d'Indonésie ont plutôt recours au boucanage pour conserver les corps des défunt prestigieux, auquel cas la dessiccation du cadavre est obtenue par fumigation.

Les nouvelles stratégies funéraires de l'Occident

On pourrait croire que toutes ces pratiques appartiennent au passé ou ne concernent que certaines ethnies exotiques qui ont gardé une mentalité archaïque. Il n'en est rien. À première vue, notre Occident semble en panne de réponse symbolique

Au Japon, il faut pallier le manque d'espace. Ici, à Kyoto, un foisonnement de tombes, comme des gratte-ciel...

⁶ Aux États-Unis, l'illusion de la vie est également entretenue par une mise en scène dans le *funeral home* (de funérarium) : le mort reçoit les visiteurs assis dans son fauteuil ou à son bureau. En d'autres termes, la mort est escamotée. N'est-il pas significatif que notre civilisation qui nie la mort ait tendance à remplacer le terme funéraire par le néologisme rassurant *athanée*, littéralement « lieu de la non-mort » ?

⁷ Dans son livre sur l'*Histoire naturelle de l'âme*, la neurologue Laura Bossi cite le mythe grec de Tytonos, à qui Zeus avait accordé l'immortalité mais non l'éternelle jeunesse, ainsi que les légendes du Juif errant, du Hollandais volant ou de Kundry dans *Parsifal* pour montrer que l'immortalité sur terre a toujours été comprise comme une damnation et la mort comme une délivrance. Mais elle précise : « Dans une société individualiste et matérialiste, l'idée d'une immortalité sur terre semble, pour la première fois dans l'histoire, un but désirable et même réalisable ».

Escamoter le mort, pas la mort

CLAUDE JAVEAU

Depuis une trentaine d'années, la mort est devenue un objet d'élection des sciences de l'homme. Pour ne citer que les auteurs de langue française : historiens (Ariès, Vovelle, Lebrun) ; anthropologues (Thomas, Ziegler) ; sociologues (Baudry, Urbain, moi-même) ; psychologues (Raimbault, De Keyser), pour ne citer que quelques exemples, et j'oublie peut-être des économistes, ont multiplié livres et articles, soumettant cet objet à un regard distancié, ce qui a souvent pour conséquence d'en évacuer toute la dimension pathétique. En général, on a davantage traité des morts, c'est-à-dire des décès, autrement dit du processus thanatique, et de son produit, les cadavres, que du phénomène de la mort lui-même, confié aux philosophes (Jankélévitch) et aux théologiens (Oraison). Restent évidemment les écrivains qui s'efforcent de nous livrer un témoignage sur ce que l'événement de mourir représente pour l'un ou l'autre cas particulier, à l'exemple de *La mort d'Ivan Ilitch* de Tolstoï ou du *Paysan qui meurt* de Karel Van de Woestijne. On affirmera que le propre des sciences de l'homme est de ne pas faire de la littérature. Je suis de ceux qui, à l'inverse, pensent qu'elles n'en font pas assez ou du moins ne tiennent pas assez compte de celle qui existe (j'entends bien la littérature « littéraire », et non pas ce que les spécialistes d'un champ appellent la « littérature » consacrée aux objets dont ils s'occupent).

Une stratégie d'occultation ?

La plupart des spécialistes de la thanatologie universitaire ont insisté sur l'escamotage dont la mort ferait les frais dans les pratiques dites culturelles de la société moderne. Sachant que près des trois quarts des décès surviennent chez nous dans un environnement médical institutionnel, ils soulignent l'arrasement technique des malades par des instrumentalisations de plus en plus compliquées, manifestations patentées de la présence, jusqu'au dernier souffle des personnes concernées, de la « Némésis médicale ». Opposée à la visibilité à laquelle consentait jadis l'agonie d'un membre reconnu d'une communauté quelconque, cette scotomisation par la grâce des manipulations hospitalières traduirait une attitude de refus et de gêne à l'égard de la fin d'êtres humains désormais abandonnés à l'anonymat des sociétés urbaines. Cette attitude serait comparable à celle qui prévalait, à la mythique époque victorienne, dans le domaine sexuel. C'est la thèse qu'a développée, avec beaucoup de talent mais aussi d'empathie à l'endroit de son objet, le célèbre sociologue allemand Norbert Elias, dans son admirable *Solitude des mourants*¹.

Il y a certes du vrai dans cette dénonciation du comportement d'occultation, voire de négation, de la mort réelle et

proche. Pour ce qui est de la mort virtuelle ou de la mort réelle éloignée, les médias la rendent passablement bavarde aujourd'hui. On peut lire dans cette inflation d'images de morts, le plus souvent violentes, présentées dans un contexte fictionnel ou non (mais la différence est souvent difficile à faire), l'indicateur principal du caractère morbide de notre civilisation. On peut atteindre la trentaine, de nos jours, sans avoir jamais vu un mort de près, soit que l'occasion ne s'en soit pas trouvée, soit qu'on ait refusé de la saisir lorsqu'elle s'est trouvée. Mais il est vrai que l'on vit de plus en plus vieux, que les familles sont constituées d'un nombre de plus en plus réduit de membres en contact fréquent, que les guerres, les famines, les émeutes, ne font plus guère partie de notre environnement quotidien. Elles sont en partie remplacées par les accidents de circulation et, sous certains ciels, par des catastrophes naturelles, mais pour la plupart d'entre nous, rares sont les possibilités d'être tout à coup confrontés à la vision d'un cadavre bien réel. Lorsqu'un être proche meurt à l'hôpital, il est généralement déconseillé d'assister à sa mise en bière. Comme l'affirme Elias, dans l'ouvrage déjà cité : « Jamais dans l'histoire de l'humanité les mourants n'ont été relégués derrière les coulisses, hors de la vue des vivants, de manière aussi hygiénique ; jamais auparavant les cadavres n'ont été expédiés dans la chambre mortuaire au tombeau de manière aussi inodore ni avec une telle perfection technique»².

Si l'on meurt seul, on est aussi seul face à son deuil. Extrait de la série *Silenzio* (1999-2005)-Jean-François Spriggo-Espace photographique Contretype- 1060 Bruxelles jusqu'au 6 novembre 2006 (www.contretype.org)

La longue histoire de la crémation

XAVIER GODART

Directeur du Crematorium intercommunal de Bruxelles

des choses, celui de l'avoir au détriment de celui de l'être. Malheur à ceux que leur condition corporelle (maladie, laideur, handicaps divers) ou socio-économique excluait du monde des séduits⁴ de ce type de société. La mort représentant la négation de cette conception de l'existence, alors que dans d'autres types de société elle passait pour son prolongement normal, pour un moyen de renforcer la cohésion de la communauté, il s'est alors agi de la tenir à la plus grande distance possible, et de faire disparaître ce qui en constitue son témoin le plus tangible, le corps mort, le cadavre. En brûlant le mort, en dispersant ses cendres, avec un minimum de ritualisation, on imaginait se débarrasser de la mort, sinon de la nier.

Cela n'a pas marché. Les limites de la séduction de la part des choses⁵ proposées par la société de consommation sont vite apparues aux premiers frémissements de la crise des années soixante-dix. Tout s'est passé comme si, peu à peu, la mort reprenait ses droits. Ce qu'on a appelé, de manière discutable, la postmodernité, est traversé par une inquiétude que la péremption des Grands Récits a accentuée. Un certain «retour du religieux», l'élaboration de visions communautaristes des liens sociaux, l'essor de la mentalité écologiste, sur un fond de mondialisation sans retenue engendrant ce que d'aucuns ont baptisé «horreur économique», en sont quelques-uns des signes les plus visibles. Moins visible peut-être, la résurgence du «souci de la mort» n'en est pas moins digne de considération.

Cette résurgence se manifeste notamment par la reviviscence des rituels liés aux obsèques, notamment en ce qui concerne les pratiques cinéraires⁶. Une société qui a cru qu'il était possible de vivre sans rituels fait l'expérience de l'inanité de cette croyance. Il convient aujourd'hui comme depuis que l'humanité existe de dire adieu au défunt dans des formes prescrites, c'est-à-dire de reconnaître qu'il a quitté le monde des vivants, en même temps que de l'accueillir dans le monde des morts, qui double en quelque sorte le premier.

La réaffirmation du rôle primordial des rituels que Durkheim a appelés «piaculaires» (comportant l'idée d'expiation, mais aussi l'inquiétude et la tristesse) dans l'un de ses ouvrages les plus célèbres⁷ correspond à l'impossibilité pour nos contemporains d'éviter le deuil et de faire l'impasse sur le travail que celui-ci impose à tout un chacun lorsqu'il est confronté à la disparition d'un être suffisamment cher pour que ce travail se révèle nécessaire. Sans doute les formes que prennent ces rituels n'échappent-ils pas à la logique (si ce mot est adéquat) omniprésente de la société de la marchandise⁸. La mort ne peut se soustraire à la contrainte de la rentabilisation, s'agit-il des cérémonies organisées au crématorium.

Mais ce constat n'infirme pas celui que le travail du deuil, chez chacun d'entre nous, s'impose aujourd'hui comme hier ou avant-hier. Que l'on parle davantage de travail *de* deuil que de travail *du* deuil n'est qu'un des nombreux détournements sémantiques auxquels aime se livrer ladite société de la marchandise. Mais on ne répétera jamais assez que si l'on meurt seul, mais qu'il existe malgré tout divers degrés dans la solitude des mourants, on est aussi seul face à son deuil, mais que celui-ci sera d'autant plus gérable qu'il trouve un écho dans l'environnement sociétal immédiat. Les rituels font partie de cet écho. Voilà pourquoi il était vain de croire qu'en se débarrassant du mort, on rendait par conséquent la mort insignifiante. ▲

Il fut un temps, pas si lointain, où la société dite de consommation, toute à sa célébration des vertus de l'acquisition de biens et de services, n'avait cessé de célébrer la vie dans ce qu'elle représentait de capacité de se projeter dans le monde

La crémation existait déjà 4000 ans avant notre ère en Asie et 3000 ans avant en Europe. Ce mode de sépulture était présent dans de nombreuses civilisations et cultures et toucha une grande partie de la population mondiale mais des faits historiques, des circonstances politiques et religieuses vont en provoquer le déclin.

L'avènement de Constantin en 312 installe l'Église catholique sur le trône et impose progressivement l'inhumation comme mode de sépulture. Celle-ci envahit les Églises et les terrains qui les entourent. Au VIII^e siècle, Pépin le Bref publia un édit condamnant à mort toute personne coupable d'avoir pratiqué la crémation d'un défunt.

Ce n'est que vers 1850 que le débat fut réanimé, en France notamment, où des écrivains célèbres tels Balzac et Théophile Gauthier prennent fait et cause pour la crémation. Le combat s'engage et cette polémique dépasse rapidement les frontières du territoire français et même des pays européens, pour se propager aux États-Unis. Ce grand mouvement est officiellement par le Congrès crématiste de Milan, en 1874. Deux congrès internationaux de médecine, organisés en 1871, à Rome et à Florence, et traitant des questions sanitaires, proposent, à l'unanimité, la crémation facultative des cadavres humains comme mode de sépulture.

En 1873, un grand pas est franchi en Italie, pays catholique s'il en est, sous la forme d'un article dans le Code sanitaire qui répond aux voeux exprimés par ces congrès médicaux. La construction d'un crématorium est donc entreprise à Milan. Le 22 janvier 1876, la crémation du chevalier Keller, qui avait légué les fonds nécessaires à la construction du bâtiment, y fut pratiquée.

L'Allemagne avait, néanmoins, précédé l'Italie dans ce mouvement. En effet, le Dr Reclam publie, dès 1874, un texte favorable à la crémation. Le gouvernement de la Saxe permet au Dr Siemens de mettre au point le premier four crématoire qui sera installé à Dresde. Le 26 mai 1874, la première crémation y est pratiquée. Le mouvement s'étend à la Suisse, à la Belgique, aux Pays-Bas et à l'Angleterre dont les cimetières nécessitent une importante et impérieuse réorganisation.

Mais ce qui à notre sens fait de la crémation sa force est sa fonction symbolique. Fonction que nous apporte le Feu et qui rejoint une vue technicienne du monde moderne. On y retrouve l'idée émise dans des anciens bulletins de la SBC où la dispersion est considérée symboliquement comme participative à l'Univers. Voir à une éthique pour notre liberté du choix du mode de sépulture, autorisant la crémation.

Idéal pour la crémation...
le cercueil en carton, une alternative plus économique et écologique que le bois.
Imaginé par Maximaldesign (carton, bois, papier mâché, acier inoxydable pour l'urne), ce concept a été primé par le Good Project Award en Slovénie (2004).
Label-Design.be, au Mac's-Grand-Hornu Images jusqu'au 16 février 2006.
(voir notre article en p.25).

La crémation bénéficie d'une conjonction heureuse entre d'une part les possibilités que nous offre la technoscience (imaginer la sublimation des corps comme elle se pratique aujourd'hui était impensable techniquement, il y a 100 ans) et d'autre part l'image morale qu'elle permet d'exprimer.

On pense évidemment d'abord à l'approche initiale, celle d'un geste altruiste qui veut que la terre revienne au vivant. C'était d'ailleurs le premier slogan de la "Société Belge pour la Crémation" à l'époque de Goblet d'Alviella. De plus les columbariums, les dispersions sur des pelouses spécialement aménagées permettent de réintégrer la mort au cœur des villes, aujourd'hui même.

Mais ce qui à notre sens fait de la crémation sa force est sa fonction symbolique. Fonction que nous apporte le Feu et qui rejoint une vue technicienne du monde moderne. On y retrouve l'idée émise dans des anciens bulletins de la SBC où la dispersion est considérée symboliquement comme participative à l'Univers. Voir à une éthique pour notre liberté du choix du mode de sépulture, autorisant la crémation.

Marc Mayer

Coordonnateur de la licence en Assistance morale laïque (Ecole de Santé Publique, U.L.B.)

Accueillir le défunt dans le monde des morts- *Réflexion sur l'origine* (Cimetière de Milan- 1995)

© M. Clerbois

C'est peut-être oublier un peu vite que «Si l'hôpital peut être considéré comme un déni de la mort, comme le moyen socialement autorisé de se soustraire à son spectacle dérangeant, il faut lui rendre justice : c'est aussi l'endroit de la lutte acharnée contre la mort et la souffrance»³. À l'heure actuelle, l'essor des traitements relevant des soins «palliatifs», voire, partiellement par euphémisation «continus» (qui peuvent aussi se pratiquer à domicile), a permis d'atténuer tout le discrédit attaché à l'«acharnement thérapeutique», d'autant plus que la dépénalisation partielle de l'euthanasie, en Belgique, et des attitudes collectives que l'on subsumera sous la revendication du droit de «mourir dans la dignité», rendent celui-ci moins légitime que naguère. Il n'empêche que les progrès de la médecine en matière d'atténuation des souffrances, de rémission de maladies encore hier considérées d'emblée comme fatales, voire de guérisons à long terme, sans oublier les dispositifs de prévention, sont indéniables. Si l'hôpital a un problème avec la mort, c'est parce que ceux qui le fréquentent, et pas seulement les personnels qui y travaillent, ont ce problème.

Une disparition complète ?

¹ Paris, Christian Bourgois, 1987 (trad. franç.).

² Op. cit., p. 37.

³ V. à la vie comme à la mort !, Bruxelles, Labor, 2004 ; p. 9.

⁴ V. Baumann, Z., *Legislators and Interpreters*, Cambridge, Polity Press, 1987 ; v. p. 149 et sv.

⁵ On se rappellera l'excellent roman de Georges Perec, *Les choses*, paru en 1965.

⁶ V. mon article : «Retour sur les rituels piaculaires : pratiques et rôles dans l'immédiat et à distance», in *Morts et deuil collectifs, Études sur la mort*, Le Bouscat, 2003 ; pp. 69-78.

⁷ Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, P.U.F. coll. Quadrige, 1985 ; v. p. 556 et sv.

⁸ V. à ce sujet Baudry, P., *Violences invisibles*, Éd. du Passant, Bègles, 2004 ; v. p. 93 et sv.

Vaincre les réticences

Si la crémation refait son entrée dans tous les pays européens, il faut encore vaincre les réticences de la population mais aussi l'opposition catégorique de l'Église à cette forme de mode funéraire. Les décrets du Saint-Office de 1886 et de 1897 la déclaraient illicite.

En Belgique, l'idée de recourir à la crémation des cadavres comme mode de sépulture remonte à la fin du XIXe siècle. Des vœux émis en 1874, 1876 et 1881 par certains conseils communaux de l'agglomération bruxelloise (notamment Bruxelles et Saint-Josse-ten-Noode), des pétitions soumises aux autorités politiques, le rapport adressé à la Chambre des Représentants en 1883 par M. Goblet d'Alviela en furent les premières manifestations publiques. Mais l'opposition à la crémation était vive au Parlement et cette question ne fut plus reprise à l'ordre du jour.

Le 30 mars 1906 est fondée à Bruxelles la «Société Belge pour la Propagation de la crémation». Sa première activité marquante fut sa participation à l'Exposition de Bruxelles de 1910 et la réalisation d'un pavillon de propagande tandis qu'un congrès international des Sociétés de crémation tenait ses assises à Bruxelles en septembre de cette même année. À la même époque, des sociétés identiques étaient créées à Anvers et à Mons.

Et les cendres ?

Alors qu'en 1932, les cendres devaient obligatoirement être inhumées, la loi du 20 juillet 1971 (Moniteur du 3 août 1971) prévoit trois modes de disposition des cendres qui peuvent être :

- soit inhumées
- soit placées dans un columbarium
- soit dispersées sur une parcelle d'un cimetière, réservée à cet effet ou par d'autres moyens fixés par Arrêté Royal

En 1977, une nouvelle loi obligeait chaque commune à disposer d'une pelouse de dispersion et d'un columbarium dans le cimetière communal.

En 1989, un Arrêté Royal permettait à toute personne de faire transcrire dans le registre de la population de sa commune ses dernières volontés en matière de sépulture.

En 1990, un Arrêté Royal réglait les modalités de la dispersion des cendres en mer (eaux territoriales). En 1999, une loi obligea l'utilisation d'urne soluble dans l'eau lors de la dispersion des cendres en mer (dispersion par immersion).

Depuis 2000, la transcription au registre de la population des dernières volontés peut être plus précise en indiquant le lieu de sépulture.

Une nouvelle loi libéralisait en 2001 la destination des cendres en permettant qu'elles soient conservées, dispersées ou inhumées dans un autre endroit qu'un cimetière ou dans les eaux territoriales. Cette disposition est subordonnée à l'existence d'un écrit préalable de la personne défunte précisant le mode de sépulture, le lieu et désignant une personne responsable de cette décision.

En août 2001, un Arrêté Royal définissait clairement les 8 possibilités en matière du choix de sépulture et un formulaire type destiné à entériner ce dernier.

En septembre 2001, un Arrêté Royal traitait des critères d'implantation et de contrôle dans les crématoires ainsi que de la notion d'éthique en terme de crémation.

En novembre 2001, un Arrêté Royal traitait de la composition du cercueil de crémation.

En décembre 2001, paraissait un Arrêté Royal relatif à la destination des cendres dans un autre endroit que le cimetière. Ce texte définit, notamment, les règles du suivi des éventuels déplacements de l'urne cinéraire.

De tout, pour tous les goûts : de la croix au flambeau, en passant par l'étoile de David pour le columbarium.

© M. Clerbois

Mais la volonté d'aboutir des partisans de la crémation n'avait d'égal que l'opposition irréductible des adversaires de cette pratique. Comment s'étonner dès lors que de renvoi en renvoi, de dissolution en dissolution, les discussions n'aient pas encore trouvé de conclusion au moment où s'éveillait le premier crématorium belge? En effet, en 1928, les dirigeants de la «Société Coopérative de Crémation», - émanation de celle fondée en 1906 -, lassés de l'opposition et des hésitations de certains milieux politiques, reprenaient leur projet d'établir un crématoire à Bruxelles et achetaient un terrain contigu au cimetière de la commune de Saint-Gilles à Uccle-Calevoet. L'autorisation de bâtir leur fut accordée le 21 août 1930 et les travaux commencèrent quelques mois plus tard.

Pas d'autorisation, pas d'interdiction

Ces pionniers envisageaient de faire procéder à des crémations, ce qui n'aurait pas manqué d'attirer sur eux les rigueurs de la justice. Ainsi, croyaient-ils disposer d'un moyen de faire admettre la légalité de la crémation par les tribunaux car si aucune loi ne l'autorisait dans notre pays, il n'existe pas non plus de texte légal pour l'interdire. Il ne fallut pas en arriver là. La loi du 21 mars 1932 concernant l'incinération facultative des cadavres humains est en effet publiée au Moniteur le 2 avril 1932. Le premier pas était fait. Encore fallait-il trouver le moyen d'appliquer la nouvelle loi qui dans son article 2 réservait l'exploitation des crématoires aux communes et associations de communes. De ce fait, la «Société Coopérative Belge de Crémation» société privée, se voyait enlever le droit d'utiliser l'établissement qu'elle avait fondé. Pour sortir de l'impasse, à l'initiative de la Conférence des Bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, douze communes de cette agglomération (Bruxelles, Anderlecht, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Uccle) mirent sur pied une association intercommunale qui racheta les installations existantes. C'est ainsi que l'autorisation d'exploiter le crématoire fut donnée le 27 mai 1933 et la première crémation eut lieu moins d'un mois plus tard, le 20 juin 1933. L'instruction du Saint-Office du 5 juillet 1963

marqua un revirement dans l'attitude de l'Eglise qui ne s'opposa plus à la crémation.

La loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures abroge et remplace le décret impérial du 23 prairial an XII sur les sépultures et la loi du 21 mars 1932 concernant l'incinération facultative des cadavres humains. Cette loi comporte des innovations importantes en ce qui concerne l'incinération. Une déclaration écrite de volonté n'est plus obligatoire pour obtenir la crémation. À défaut de cet écrit émanant du défunt, un membre de la famille ou toute autre personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles pourra se faire l'interprète de la volonté du défunt et obtenir l'autorisation d'incinérer sauf si le défunt a marqué sa préférence pour un autre mode de sépulture. Quant à l'incinération en Belgique de personnes décédées à l'étranger, elle est permise moyennant

l'autorisation du Procureur du Roi de l'arrondissement où est situé l'établissement crématoire.

En 1992, une commission fut créée à l'initiative de M. Louis Tobback, ministre de l'Intérieur, qui aboutira à la promulgation d'une nouvelle loi en septembre 1998. La modification la plus importante a été de confier, à nouveau, la création et l'exploitation d'un crématorium à la fonction publique. En juillet 2004, un nouveau décret est entré en application pour la Flandre qui règle la matière des funérailles et sépultures pour cette région. Certains éléments diffèrent de la législation fédérale.*

À ce jour, notre pays compte dix établissements qui ont réalisé, en 2004, plus de 41.000 crémations soit quasiment 40 % du nombre des décès en Belgique. ▲

* Notamment : en matière d'octroi de permis d'incinérer des personnes décédées en dehors du territoire flamand, en ce qui concerne l'utilisation facultative des cercueils et la reprise des cendres du défunt ailleurs que dans un cimetière et le morcellement symbolique de l'urne.

Funérailles Laïques

Un moment de reliance

Les funérailles laïques, par le rituel proposé lors d'une cérémonie, sacrifient ce moment, respectent les convictions philosophiques du défunt et permettent à ses proches de lui rendre un dernier hommage.

Les funérailles civiles sont la concrétisation de l'acte civil de décès d'une personne.

Pourquoi une cérémonie funèbre laïque ?

L'officiant laïque prend contact avec la famille, les proches du défunt. Différentes possibilités s'offrent à ceux-ci :

- Soit l'officiant laïque est présent, silencieux, apportant, par sa présence, le réconfort et la sollicitude de la communauté laïque qu'il représente.
- Soit l'officiant laïque prépare, après entretien avec la famille et selon ses désiderata, un discours personnalisé, de la musique, éventuellement des textes et poèmes pour la cérémonie.
- Enfin, l'officiant laïque peut coordonner l'agencement des interventions des personnes qui souhaitent prendre la parole, dire un poème, participer physiquement et moralement à la cérémonie, la musique, les actes symboliques posés à cette occasion.

C'est pourquoi, le Service laïque d'Aide aux Personnes de Bruxelles a.s.b.l. organise pour et avec les familles en deuil, une cérémonie d'hommage et d'adieu, empreinte de dignité, de respect et d'affection dédiée au disparu. Cette cérémonie est un élément rassembleur, de «reliance». Elle participe également à l'élaboration lente du deuil.

Dans chaque cas, son empathie alliée à son pouvoir d'adaptation, sa créativité, contribuent à personnaliser la cérémonie funèbre laïque. Jamais il ne conseille, ne dirige. Il informe, assiste, écoute. Il n'agit pas à la place des personnes concernées, mais il les aide à réaliser la cérémonie qu'ils ont conçue pour leur défunt bien-aimé.

Un accompagnement des proches après les funérailles

L'officiant laïque est là pour apporter son soutien aux personnes avant, pendant et après la cérémonie funèbre laïque. Il les accompagne et les aide à mieux vivre ces moments difficiles.

Il s'agit d'une écoute attentive et généreuse, pas d'un accompagnement thérapeutique, ce domaine étant réservé aux professionnels.

La cérémonie funèbre laïque est gratuite.

Service Laïque d'Aide aux Personnes : 02/627 68 70

Les enterrements laïques au XIXe siècle

Les funérailles de dirigeants socialistes comme manifestations laïques*

ANNE MORELLI
Professeur à l'ULB

Dans notre pays, tout enterrement non religieux était considéré au XIXe siècle comme un facteur possible de désordre.

Les premières sociétés de libre pensée dans notre pays (Les Solidaires – La Libre Pensée – La Solidarité...) avaient précisément été créées en vue d'organiser les enterrements civils, d'éviter les pressions du clergé et des familles ainsi que les incidents continuels.

La Libre Pensée de Schaerbeek précise, dans ses statuts de 1899 revus en 1907, que c'est autour de son drapeau que «se grouperont tous ses membres lors d'un [...] enterrement». Elle a une «caisse d'assistance funéraire» et ses membres reconnaissent de par leur adhésion «n'avoir nullement besoin du clergé dans aucun cas de la vie privée»¹. Dans cette société, l'organisation d'obsèques «alternatives» aux obsèques religieuses est essentielle et les membres soussignent une déclaration où ils s'engagent à «ne jamais faire intervenir les représentants d'un culte religieux quelconque dans les actes de (leur) vie privée et de (s') abstenir, en toutes circonstances, de participer à quelque titre que ce soit, aux manifestations et cérémonies religieuses de quelque nature que puissent être celles-ci»².

De la démonstration contestataire aux pompes officielles

Les funérailles de César De Paepe en 1890 caractérisent l'époque où libre pensée et socialisme sont étroitement liés et où l'enterrement civil d'un socialiste est forcément une démonstration de laïcité et par conséquent un objet de scandale. Ce médecin, ancien de l'ULB, est un libre-penseur militant qui a fondé les premières institutions pour former des infirmières laïques. Il est vice-président de la société La Libre Pensée. Il a participé à la fondation de la Fédération belge des sociétés rationalistes et aux congrès nationaux et internationaux de la Libre Pensée³.

Lors de sa mort, tous ses mérites laïques sont rappelés par *Le Peuple* qui cite également une phrase de César De Paepe

caractéristique du lien existant pour lui entre libre pensée et socialisme : «le véritable libre-penseur doit être démocrate et socialiste, car il est impossible de penser librement si on souffre la misère et la faim»⁴. Le POB avait demandé, selon les désirs du défunt, que sa dépouille soit incinérée. Mais la crémation lui est refusée. Le gouvernement catholique a en effet interdit l'incinération par circulaire ministérielle.

César De Paepe sera donc, contre son gré, mis en terre. Sur son cercueil figurent symboliquement les deux couronnes du POB et de la Libre Pensée. Le discours d'Émile Féron relèvera combien ce «libre esprit passionné de libre examen et de libre recherche avait horreur de la superstition»⁵.

L'enterrement du tribun socialiste Jean Volders en 1896 a un caractère à la fois plus prolétaire et moins étroitement lié au militantisme anticlérical. Sa dépouille est transportée à travers Bruxelles dans un corbillard de troisième classe, mais ses funérailles sont grandioses par le nombre de participants venus des classes populaires de tout le pays. Des «funérailles royales», assurera le journal du POB⁶ décrivant le cortège ininterrompu de représentations ouvrières, de coopératives, de fanfares et harmonies se succédant dans le cortège qui démarre de la Maison du Peuple drapée de rouge et de noir selon les conseils d'Horta.

Sans ostentation anticlérale, les funérailles de Volders apparaissent cependant aux catholiques comme une provocation parce qu'elles ne sont pas l'occasion d'une cérémonie religieuse. *Le Peuple* remarque l'attitude hostile d'un groupe catholique de Woluwé-St-Pierre, accompagné de deux prêtres, parmi lesquels «pas un d'eux ne se découvre devant la dépouille mortelle».

Lors de ces funérailles-manifestations, la foule avait empêché un piquet de grenadiers de couper le cortège. Elle brandissait des calicots exigeant «le pouvoir aux pauvres». Il n'est donc pas étonnant que, par inquiétude sociale autant que par protestation contre le caractère civil des funérailles, «les occupants de quelques maisons catholiques sur le passage du formidable cortège avaient clos leurs volets et descendu leurs stores»⁷.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les funérailles de dirigeants socialistes gardent ce caractère de contestation de l'ordre à la fois social et religieux. Cependant, ce caractère s'estompe après la Première Guerre mondiale et l'Union sacrée. Ainsi, l'enterrement de Joseph Wauters, ex-directeur de *Le Peuple* et ex-ministre du Travail, n'a plus aucun caractère

socialement contestataire. La cérémonie a lieu en présence de l'ambassadeur de France, et la délégation de la loge maçonne les Amis philanthropes qui apporte un triangle de fleurs prend place devant la mortuaire aux côtés de V. Van Buggenhaut du syndicat chrétien des mineurs⁸. Le décès du ministre socialiste et franc-maçon du Travail est même l'occasion pour le journal socialiste de rappeler avec quel abbé il avait, enfant, appris le catéchisme⁹.

Les funérailles du Gantois Édouard Anseele en 1938 sont un pas de plus vers les pompes officielles. Alors qu'au XIXe siècle, les cordons du poêle étaient tenus par des ouvriers et des syndicalistes, ils sont ici tenus aussi par des parlementaires (Camille Huysmans, président de la Chambre) et des ministres en exercice (De Man, ministre des Finances).

Le cortège funèbre aurait, selon *Le Peuple*, réuni 150 000 personnes défilant pendant trois heures sur deux kilomètres et venues par trains spéciaux de tout le pays¹⁰. Mais il a un caractère manifestement officiel. La radio en retransmet en direct le reportage. Le roi a envoyé un télégramme et son délégué est présent à *Ons Huis*. Au passage du cortège devant l'Hôtel de Ville, le carillon du beffroi de Gand joue la marche funèbre de Chopin. Les écoles de la ville, les services communaux, les postes, les ateliers et fabriques sont fermés l'après-midi pour permettre une assistance massive aux funérailles.

Alors qu'aux funérailles de Volders en 1896, la foule s'était heurtée à la troupe, lors de l'enterrement du dirigeant socialiste gantois en 1938, un escadron de gendarmerie lui rend les honneurs au cimetière. L'enterrement garde un caractère civil parce qu'aucune cérémonie religieuse ne l'accompagne mais personne ne semble vouloir relever cette particularité. Les socialistes participent au gouvernement et se présentent comme des partenaires politiques respectables à tout point de vue.

C'est évidemment cette respectabilité qui transpire aussi des comptes rendus des funérailles d'Émile Vandervelde la même année.

L'ex-ministre socialiste avait formellement exprimé la volonté que lui soient faites des funérailles laïques et non officielles avec un seul discours prononcé par Louis de Brouckère et un seul drapeau, celui du POB¹¹. En fait de funérailles non officielles, un représentant du roi et Léon Blum en personne seront, par exemple, présents et la dépouille s'arrêtera devant le Soldat inconnu où les drapeaux s'inclineront. En fait de funérailles laïques, s'il est vrai qu'elles ne seront pas l'objet d'une cérémonie religieuse et qu'une délégation de francs-maçons y assistera, la presse socialiste insistera dans le récit de l'enterrement sur «l'hommage des croyants» qui fait l'objet d'un paragraphe spécifique de l'article. On y apprend que Vandervelde était très aimé des catholiques.

Les funérailles de dirigeants socialistes ont continué après la Seconde Guerre mondiale à se normaliser toujours davantage, tant d'un point de vue politique que religieux, les seules notes laïques étant éventuellement apportées par des hommages maçonniques.

Lorsque Frans Fischer meurt en 1949, à l'âge de 75 ans, ses funérailles sont on ne peut plus officielles. Cet admirateur de Jean Volders, qui avait eu pour témoin de son mariage Jean Jaurès, meurt ministre d'État. Comme tel, il est accompagné à sa dernière demeure par des musiques militaires alors que, dans sa jeunesse, il s'était violemment élevé contre le «militarisme bourgeois» dans les journaux *Le Conscript* et *La Caserne*. Seules les condoléances de la franc-maçonnerie apportées par M. Vander Elst rappellent son long passé de libre-penseur¹².

Lorsque Louis de Brouckère meurt en 1951, c'est la perte d'un authentique rationaliste et anticlérical que le POB a à pleurer.

© M. Clerbois

Cimetière d'Ixelles

¹ Voir P. Culus, *La Libre Pensée de Schaerbeek. In Libre pensée et pensée libre* (éd. A. Despy-Meyer et H. Hasquin), Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p.32.

² P. Culus, *La Libre Pensée* [...].

³ L. Peiren, *César De Paepe. Van Utopie tot werkelijkheid*, Gent : AMSAB, 1990, 132 p.

⁴ *Le Peuple*, 20/12/1890.

⁵ *Le Peuple*, 28/12/1890.

⁶ *Le Peuple*, 15/05/1896. La mort de Volders est annoncée le 13 mai 1896.

⁷ *Le Peuple*, 16/05/1896.

⁸ Voir le récit dans *Le Peuple*, 03/07/1929 et 04/07/1929.

⁹ *Le Peuple*, 30/06/1929.

¹⁰ *Le Peuple*, 19/02/1938 et 21/02/1938.

¹¹ *Le Peuple*, 28/12/1938.

¹² Voir *Le Peuple*, 26-27/11/1949 et 30/11/1949.

¹³ Éditorial de Victor Larock intitulé «Une vie», 8 juin 1951.

¹⁴ *Le Peuple*, 08/06/1951.

Halloween

Au secours, l'ignorance avance !

MIREILLE ANDRIES

Qu'il s'agisse d'un pseudo-culte celte célébrant le passage de l'été à l'hiver ou d'une assimilation détournée à la Toussaint, fête de tous les saints, Halloween est devenu en quelques années prétexte à des animations aussi diverses que commerciales. Si quelques potirons sur les perrons paraissent inoffensifs, la prolifération de gadgets orangés est bien plus dérangeante. Pourtant, cet aspect mercantile n'est que secondaire puisqu'on peut toujours passer au travers, comme on sourit devant les coeurs plastifiés de la Saint-Valentin.

Autre chose est de laisser nos enfants grimés se promener à la tombée du jour pour aller quêter vers des maisons éclairées. Il s'agit d'une pratique typiquement nord-américaine, qui par son côté ludique attire les plus jeunes mais qui n'a pas beaucoup de sens en Europe. Le Carnaval, coutume bien ancrée et largement répandue dans nos régions, est la véritable occasion de se déguiser. Le port du masque est hautement symbolique et le déguisement est une pratique socialement importante. Multiplier les prétextes à se travestir et à se maquiller, revient à banaliser la transgression que représentait le Carnaval, avec son renversement de rôles : une prise de pouvoir imaginaire et un exutoire nécessaire. Tout cela pourtant serait presque anodin si on ne tentait de justifier la pratique d'Halloween par un retour à la tradition.

Obscures croyances

Car, il faut le dire et le redire, l'arrivée en force d'Halloween dans nos contrées n'est pas un retour aux sources, mais un retour à d'obscures croyances ! Fêter Halloween relève d'un archaïsme primaire, bien loin des valeurs prônées par la laïcité, bien loin

d'un monde de tolérance et d'humanisme ! Évoquer l'esprit des morts qui vient hanter celui des vivants, parler d'un rite pour éloigner les âmes errantes, c'est oublier la raison et ignorer l'esprit critique. Parler de pacte avec le démon et diaboliser les sorcières, c'est replonger dans l'obscurantisme pour retrouver les pires heures de l'Inquisition. C'est ignorer que le procès en sorcellerie est d'abord une condamnation de la différence, prétexte à chasser ce qui dérange. C'est ignorer qu'hier étaient déclarées «sorcières», des herboristes, des alchimistes ou des savants trop curieux, mais aussi des mères célibataires, des homosexuelles ou des parias, bossus, borgnes ou sans-logis. C'est oublier que des milliers d'innocents ont péri sur les bûchers pour avoir douté, pour avoir osé vivre ou penser autrement.

Pour un laïque, la légende irlandaise de la fête d'Halloween est beaucoup plus affligeante que n'importe quelle autre fête religieuse, car elle est faite d'intolérance et de frayeur. Elle nous vient d'un pays catholique des plus conservateurs et nous parle d'une époque où les «mécréants» - que nous sommes - étaient bannis de la société et voués aux flammes de l'enfer. Elle évoque les anathèmes lancés par les puritains de la Nouvelle-Angleterre, à Salem ou ailleurs. Ces exclusions d'un temps qu'on croyait révolu sont aujourd'hui reprises par d'autres intégristes, qu'ils soient fanatiques ou modérés, à Téhéran ou Agadir, et elles visent d'abord le comportement des femmes et les idées progressistes de certains hommes.

Fête des Morts

Pour un libre-penseur, se retrancher derrière un ancien culte celte n'est pas plus pertinent. C'est au contraire,

prôner l'ignorance et la superstition en encourageant des comportements frustes et inкультes. Chasser les fantômes qui hantent nos chaumières en revêtant des guenilles macabres, ce n'est pas puéril, c'est primitif. Mais pour nos enfants, c'est aussi malfaisant que nuisible. En rendant hostiles les morts, pourtant si proches, on insulte nos grands-pères et on oublie nos ancêtres. On coupe le fil universel qui nous relie, on brise la grande chaîne humaine. Participer à cette fête, c'est entretenir la crainte du monde de l'ombre, la peur de l'inconnu, c'est encourager la crédulité et répandre le crétinisme.

La réponse qu'un laïque peut apporter à cette surprenante dérive n'est pas d'aider les enfants à fabriquer des masques, ni de les emmener dans les bois à la recherche de citrouilles grimaçantes. Une autre démarche serait de leur dire qu'il n'y a pas d'âmes errantes et qu'il ne faut pas avoir peur des morts. Que la mémoire des morts doit être entretenue, que leur vie nous a permis de mieux vivre aujourd'hui. Que la fête des morts, lendemain de la Toussaint, est l'occasion de s'en souvenir, mais que c'est tout au long de l'année que les cimetières peuvent être fleuris. Leur dire aussi qu'évoquer la mémoire des ancêtres est la chose la plus naturelle, la plus humaine qui soit. Un moment qui nous enrichit pour mieux construire l'avenir.

Apprendre aux enfants aussi que les sorcières n'existent que pour les gens bornés qui les ont inventées et que, de tout temps, certains ont vécu et pensé autrement. Leur rappeler, enfin, que cette liberté «de ne pas croire», si chèrement acquise, doit être défendue chaque jour et partout, en luttant contre l'obscurantisme où qu'il se cache. Fût-ce dans un sympathique potiron et quelques bonbons ... ▲

Le curé de Saint-Coluche

CLAUDE JAVEAU

Il y a eu les abbés de cour (mon rêve pour une réincarnation rétrospective !), les prêtres-ouvriers, et voici maintenant Guy Gilbert, le curé-loubard. Avec une différence toutefois, et de taille : alors que les abbés de cour étaient vraiment courtisans, que les prêtres-ouvriers étaient d'authentiques ouvriers, Guy Gilbert n'est pas un véritable loubard¹. Il s'en donne le look, mais c'est du toc. Certes, il porte un perfecto constellé d'épinglettes et des jeans et des santiags garantis de banlieue, ses cheveux ont l'air sale et sont de la longueur qui convient pour donner les apparences d'une carrière de calliéra déjà bien avancée, et son langage est ordurier à souhait, de quoi lui permettre de revendiquer la cure de la paroisse Saint-Coluche. Mais tout cela n'est que neige aux yeux.

Cette neige fait frissonner les rombières et les membres de la tribu des lodens verts qui rêvent de s'encaniller. Si Guy Gilbert peut dire «enfoirés» (s'agissant par exemple du prince Laurent et de sa dame, faut oser, ma chère, quelle merveilleuse audace !), cela peut se dire aussi chez Gonzague. Comme Tillieux, dans les années cinquante, le faisait claironner par un critique d'art dans l'une des aventures de Gil Jourdan, bédé paraissant alors dans *Spirou*, Guy Gilbert est «délicieusement féodal». Au festival de Rochefort, haut lieu de la pensée et du bon goût belgicains, il ferait un tabac. Son côté goliard-resté-fidèle-quand-même-à-la-Sainte-Église en fait une idole des variqueux du cerveau, un peu comme Jacques Salomé est pris pour un penseur profond du côté des bo-bo qui ont, croient-ils, des états d'âme.

Au mariage de Laurent et Claire, il s'était déchaîné, au plus grand bonheur de ses fans. Fallait voir la tête du Cardinal Danneels, pour qui dire

des gros mots, même en flamand basique, continue à relever des péchés capitaux. Guy Gilbert, dans le poste, n'a qu'une concurrente, mais redoutable, en la personne de Sœur Emmauelle (dont la coterie belgo-nationaliste s'obstine à faire une Belge, sous prétexte qu'elle serait née chez nous), habituée de Michel Drucker et compagnie de jeu de Philippe Geluck, une autre grande gloire locale (avis aux recteurs de nos universités férus de ranking : qu'attendez-vous pour l'honoriscarier, celui-là ?). Notre nonnette cathodique, il est vrai, ne manie pas l'invective et ne recourt pas à un vocabulaire de corps de garde. Elle fait plutôt dans l'onctuosité familiale et familiale, bonne sœur jouant à la grande sœur et se délectant, mine de rien, de faire la leçon à tout le monde. Pendant gnangnan du faux loubard, elle fait partie du même paradigme, comme on dit de nos jours. Je trouve qu'on devrait les marier et demander à Gabriel Ringlet de bénir leur union.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, Guy Gilbert, sous ses dehors d'apache, n'a rien d'un révolutionnaire, ni même d'un progressiste. Rien à voir avec François Houtart ou Pierre de Loch, gens de bonne compagnie, eux. Sous le langage canaille se tapit une conception traditionaliste des choses de l'Église et du monde... Ne vient-il pas de virer les filles du refuge pour jeunes mauvais sujets qu'il gère, sous prétexte qu'elles dérangeaient ?

À Saint-Coluche, on ne fait pas dans la théologie de la libération. C'est bien cela qui plaît aux rombières de tout acabit : sous la caricature d'apôtre des mauvais garçons se cache un curé tout ce qu'il y a de plus ordinaire. De même que sa copine bonne sœur des médias ne s'écarte pas de la bonne parole estampillée au Vatican, le «curé des loubards» prêche une morale que ne

© AFP

désavouerait pas Benoît XVI. Et ce n'est pas un écart de langage à l'endroit de ce dernier qui doit faire penser le contraire. Cela, c'est pour la galerie. À sa manière, Guy Gilbert est un croisé, il est parti à la reconquête du monde des paumés. Dans le couple gros mot et goupillon, le goupillon a gardé toute sa place et toute son importance. À Saint-Coluche, on montre son cul, mais c'est pour la bonne cause de toujours, celle de l'obéissance aux préceptes d'une Église qui n'a pas renoncé à gouverner les âmes et à contraindre les corps.▲

Claude Javeau vient de publier chez Labor : *La Bienpensance-Thème et variations. Critique de la raison cosmétique*. 9,25. Nous y reviendrons prochainement.

¹ Pour autant que la chose existe encore, le mot lui-même étant devenu complètement démodé.

L'entretien de Jean Sloover avec Estelle Krzeslo

En avant ou en arrière, le grand bond ?

Emploi et protection sociale : il n'y a pas de modèle idéal, homogène et transposable. Contrairement à la chimère européenne des « bonnes pratiques »...

Certains nous vantaient jadis le modèle rhénan. D'autres n'y voyaient qu'une variante du modèle mosan. Ensuite, il y eut le fameux modèle hollandais qui fascina tant de nos économistes. Jusqu'à ce que la voie batave s'enlise... Aujourd'hui, le modèle social européen mis à mal par le néolibéralisme, l'élargissement et la concurrence des pays «émergents», se cherche un nouvel archétype. Selon les experts, le modèle social européen se déclinerait finalement en trois variantes : le modèle anglo-saxon en vogue à l'Est, le modèle continental illustré par la France et l'Allemagne et le modèle nordique des pays scandinaves qui, pour l'heure, a la cote. Mais plane aussi sur toute cette casuistique, l'ombre portée du modèle américain qui effraie et fascine. Enfin, fait surface, entre le libéralisme «made in USA» et l'économie sociale de marché dont Bruxelles brandit l'étendard, le «socialisme de marché» à la chinoise qui voudrait, dit-on, concilier les vertus égalitaires de la «dictature du prolétariat» et l'efficacité du capitalisme pur jus. Sérieux tout cela ? L'opinion d'Estelle Krzeslo coéditrice d'un ouvrage collectif paru aux éditions de l'ULB sur les modèles sociaux européens, américains et chinois confrontés à la globalisation¹...

Non. Les modèles sociaux ne combattent pas pour remporter la victoire sur les autres. C'est précisément cette représentation fantasmée de la mondialisation que nous avons voulu contester. Cette idée d'affrontement est une manière «sexy» de présenter les choses qui consiste à renvoyer à tel ou tel modèle selon le sujet que l'on veut aborder. Lorsque l'on veut illustrer la performance d'une politique contre le chômage, on évoque le modèle anglo-saxon. Mais sans rien dire de la pauvreté dont il s'accompagne. Et lorsqu'on désire mettre en évidence les bienfaits d'un haut taux d'emploi des personnes âgées, on se réfère généralement à l'exemple du modèle scandinave. Mais en passant sous silence le niveau élevé de la fiscalité dans ces pays, etc. Ce qui importe, c'est de se livrer à une analyse approfondie qui embrasse tout les aspects de la vie sociale et qui met en lumière la confrontation complexe des intérêts qui la travaillent.

Regards croisés

C'est ce à quoi s'est attaché le réseau thématique international «Emploi, chômage et protection sociale» dans le cadre duquel est né le livre ?

Effectivement. Lorsque l'on débat de questions qui nous concernent tous comme la protection sociale, l'emploi et le chômage, les restructurations et les délocalisations, le vieillissement et les

retraites, l'immigration et l'intégration, on projette volontiers, sur les autres, nos propres catégories. L'une des richesses de la longue collaboration que nous avons pu établir entre chercheurs de l'Ouest et de l'Est et chercheurs chinois est d'avoir permis, au travers de regards croisés sur nos modèles sociaux respectifs, d'affiner ces notions. Loin des statistiques officielles qui donnent le sentiment fallacieux que l'on peut comparer aisément des sociétés très différentes, nous avons découvert, dans des pays que l'on croit connaître comme la Chine symbolisée par ses usines militarisées, des aspects de la vie sociale tout à fait ignorés. Par exemple, toute une série de statuts intermédiaires entre l'emploi et le chômage indemnisé.

Le «socialisme de marché» à la chinoise a-t-il quelque chose d'exportable ?

Ce n'est pas sa vocation. Le modèle chinois n'a rien de dur, d'achevé ; il est toujours en voie de constitution et demeure en débat, suscitant d'amples polémiques.

Selon vous, en effet, aucun de ces modèles n'est homogène. Ils seraient même instables et contradictoires ?

Bien sûr. Le modèle social européen n'existe pas en tant que tel : on pourrait presque dire qu'il y a autant de modèles que d'Etats membres.

Pourquoi alors parler encore de modèles socio économiques ?

Ce qu'on appelle modèle est chaque fois le fruit d'une construction historique qui lui a conféré une épaisseur et une nature propres. Pour autant, le terme, d'un usage facile, n'est pas gênant en lui-même. Ce qui, par contre, l'est terriblement, c'est l'utilisation qui en est faite. Je fais notamment référence ici au lancingant discours européen sur les «bonnes pratiques», cette chimère qui consiste à comparer des expériences nationales, à y choisir – sur quelles bases ? – celles que l'on juge les efficaces et à les recommander chaudement aux autres États membres. Comme si l'on pouvait ainsi, d'un coup de baguette magique, transposer partout des procédés issus d'évolutions singulières ! Comme si, dans le domaine de l'immigration, par exemple, le «communautarisme» anglais était sans plus applicable à la France républicaine...

Des mouvements sociaux inédits

Vous estimez aussi que ces modèles sont en constante transformation. Quelles sont les forces qui travaillent le modèle chinois ?

On dispose d'assez peu d'information sur ce qui se passe. Mais l'ouverture de la Chine au marché mondial y a profondément altéré les anciens lieux de solidarité et de socialisation. Les syndicats officiels, par exemple, ont perdu toute légitimité. Tout doit donc être reconstruit. Néanmoins, des recompositions d'organisations de défense des travailleurs indépendantes et des mouvements de grève s'observent déjà. De même, on voit surger des mouvements sociaux inédits comme des coalitions de propriétaires mécontents de la qualité des logements qu'ils ont dû acquérir en périphérie, suite à la rénovation des centres urbains par des promoteurs indélicats.

Lorsque l'on regarde l'impact des réformes économiques en Chine, on a le sentiment que la condition des travailleurs était meilleure avant, lorsqu'il n'y avait que des entreprises d'Etat ?

C'est difficile à dire. Le cas de la Bulgarie montre qu'au temps du communisme, il y avait des éléments favorables qui ont disparu. Notamment le travail des femmes et le sort des Roms. En Chine, à l'inverse, il y aurait une amélioration significative du niveau de vie des urbains, surtout dans les grandes villes. Par contre, l'écart entre villes et campagnes se serait encore

fortement aggravé depuis l'ouverture au capitalisme. Néanmoins, l'Etat chinois a très rapidement joué son rôle de protecteur de la société. Grande puissance très nationaliste, la Chine veille aussi au développement d'une industrie locale performante – elle n'est déjà plus «l'atelier du monde»... – et, via des *joint ventures*, contrôle étroitement le capital étranger, souvent aux mains de Chinois d'outre-mer, d'ailleurs. Enfin, par crainte d'explosions sociales, les autorités songent à développer la consommation intérieure et à favoriser à cette fin une négociation professionnelle équitable entre interlocuteurs sociaux.

© AFP

Le modèle chinois : toujours en voie de constitution.

retour des «working poors», les emplois «Wal Mart» à 6 dollars dont parle la journaliste américaine Barbara Ehrenreich dans *L'Amérique pauvre*², pour moi, le livre de l'année ! Hélas, je ne vois pas comment on pourrait inverser le cours des choses.

Cette grande transformation – ce «grand bond en arrière» dirait Serge Halimi³ – est dû, dit votre livre, à un retour de l'utopie libérale du tout marché dans les idées et les politiques. L'ouvrage n'exonère-t-il pas un peu vite les économistes ?

Il est vrai que les économistes ne savent manifestement plus qu'il y a eu autre chose. C'est terrifiant ! Mais les économistes ne font qu'emballer les intérêts des grandes entreprises d'un discours «scientifique». Les autorités publiques et les médias qui reprennent ce discours à leur compte sont les vrais responsables de la régression qui est à l'œuvre.▲

Thérapies brèves

Les thérapies brèves sont des méthodes alternatives aux soins psychologiques traditionnels, permettant d'amener les patients vers une résolution rapide et durable de leurs problèmes. La thérapie présentée dans cet ouvrage* est orientée vers les solutions, mettant l'accent sur une vision positive et le libre arbitre du patient.

A.V.

Cet ouvrage, qui s'adresse avant tout aux professionnels de la psychothérapie, intéressera également le profane qui y découvrira, sur un ton délibérément simple, direct et positif, des élé-

¹ Protection sociale et emploi – Regards croisés sur la mondialisation en Europe et en Chine, édité par Mateo Alaluf et Estelle Krzeslo, éditions de l'Université de Bruxelles, 264 pages.

² L'Amérique pauvre, éditions Grasset, collection 10/18, 336 pages.

³ Le grand bond en arrière – Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde, éditions Fayard, 620 pages.

Le retour du suffrage capacitaire ?

JULIEN DOHET

Au moment où les initiatives pour lutter contre l'extrême droite se multiplient¹ dans la perspective des élections communales d'octobre 2006, une étude française sur le concept de populisme² remet fondamentalement en cause ce terme qui semble pourtant faire l'unanimité tant il est utilisé dans le monde scientifique et dans les médias.

Dans la nombreuse littérature consacrée à l'extrême droite, le livre d'Annie Collovald – maître de conférences en Science politique à l'Université de Paris X-Nanterre – est une excellente surprise qui pousse la réflexion bien plus loin que son titre ne peut le laisser penser.

Au premier abord le livre est une destruction en règle, aux accents parfois pamphlétaire, du concept de «populisme» tel qu'importé des débats sur la nouvelle droite aux États-Unis par Pierre André Taguieff au début des années 80.

Chiffres et exemples à l'appui, cette étude démontre combien ce terme ne peut s'appliquer à désigner le phénomène politique qu'il prétend définir. A. Collovald développe sa thèse à partir de l'exemple du Front National français. Ainsi, si les électeurs du PCF ont certes déserté ce parti, ce n'est pas pour voter FN mais pour s'abstenir. Le vote FN est par ailleurs caractérisé par une grande volatilité qui empêche toute homogénéisation sociale affirmée de son électorat³. En outre, mais on regrettera ici un manque d'exemples précis, le programme du FN est idéologiquement, dans ses références plus ou moins explicites (à Maupassant, à Vichy, à l'OAS...) comme dans ses propositions, ancré clairement à droite : «la xénophobie frontiste est d'abord un programme «anti-social» qui vise directement les catégories les plus vulnérables⁴». Outre cette démonstration, dont nous n'avons repris que quelques points, du caractère

clairement de droite du FN, l'auteure critique également les méthodologies et les préjugés des tenants de la thèse «populiste». Elle va jusqu'à dénier toute réelle scientificité aux diverses études qui la consacrent.

Un concept à l'aune du néolibéralisme

Mais ce qui fait de ce livre un ouvrage indispensable pour la réflexion politique aujourd'hui, c'est sa réflexion sur le fonctionnement démocratique découlant de sa critique du «populisme du FN». Car pour Annie Collovald, autre le fait d'être une inexactitude scientifique relevant d'une conceptualisation intellectuelle non vérifiée (et, plus grave, démentie) par la réalité sociologique, le concept de «populisme» est surtout un outil idéologique au service du conservatisme néolibéral. «(...) Avec le populisme, il est bien question du peuple, mais d'un peuple réduit au statut de problème et refait par les préjugés d'une élite sociale et pour les besoins de la cause néolibérale qui projette la construction d'un avenir radieux, conduit par la mondialisation des logiques financières, contrôlé par des experts (...). Le peuple doit être méprisé et méprisable pour que se réalise l'utopie conservatrice du néolibéralisme rêvant d'une démocratie dépeuplée et réservée à une étroite élite «capacitaire»⁵. Et de développer longuement et de brillante manière combien le «populisme» ainsi entendu

déqualifie les classes sociales inférieures et les transforme en exclues de l'intérieur, permettant ainsi de remettre en cause de manière subtile la légitimité du suffrage universel au profit d'une bonne gouvernance laissée au bon soin des experts qualifiés. Un des exemples mis en avant est celui du message humanitaire qui rejette la faute sur l'exclu au lieu de s'interroger sur les causes socio économiques facteurs de son exclusion. Ce qui est en fait une réactualisation du discours charitable des bourgeois catholiques du XIXe siècle. On retrouve ce discours particulièrement présent en Belgique dans le débat sur les chômeurs⁶.

Un livre qui pose de vraies questions et suscite la réflexion, surtout après la campagne du référendum sur la Constitution européenne où en France – mais le constat est le même partout – les partisans du oui ont tenu un discours particulièrement méprisant envers les citoyens⁷. Certes, un référendum populaire ne peut avoir pour but de trancher de la vérité (si elle existe), mais les débats au soir des résultats étaient significatifs d'une «élite» qui refuse de comprendre le sens d'un vote et qui continue à s'attribuer la seule vérité possible (celle du capitalisme triomphant) tandis que les électeurs n'auraient été mus que par la peur ? Bref mieux vaut ne pas demander leur avis aux citoyens incultes. C'est d'ailleurs le choix de la Belgique et de nombreux autres pays...▲

¹ Plate-forme «Pour que vive la démocratie», projet www.lacible.be...

² Annie Collovald, *Le «Populisme du FN». Un dangereux contresens*. Broissieux, éditions du Croquant, 2004, 253 p. 12 □.

³ p.148.

⁴ p.226.

⁵ p.234.

⁶ voir le site www.stopchasseauxchomeurs.be

⁷ Voir le mini-dossier *Clefs pour l'après-29 mai* dans le numéro de juillet du *Monde diplomatique*, pp.4-6.

Débat Habermas/Ratzinger

PATRICE DARTEVELLE

Dans son numéro de juillet 2004, la revue *Esprit*, fondée par Emmanuel Mounier, a publié la version française d'un débat tenu à Munich en janvier de la même année entre le cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, et Jürgen Habermas, sans doute le plus célèbre des philosophes en activité et héritier des Lumières¹. La publication n'a pas fait un grand bruit mais dès après l'élection de J. Ratzinger, les volumes ont réapparu par piles dans les bonnes librairies et la presse s'est mise à en parler². Heureux éditeur.

La rareté du débat vient de l'apparente sincérité des deux intervenants. Il est en tout cas peu fréquent que chacun dévoile en quelque sorte le point faible de sa cuirasse.

Le débat porte sur les «fondements prépolitiques de l'État démocratique», c'est-à-dire sur ce qui fonde les choses et, par exemple, les droits de l'Homme. La question fondamentale est de savoir si l'État démocratique dépend d'une norme qui lui serait extérieure et supérieure.

Habermas

D'entrée, le philosophe déclare que «le libéralisme politique ... se comprend comme une justification non religieuse et postmétaphysique des fondements normatifs de l'État pourvu d'une constitution démocratique» et il se réclame de «sources profanes de la philosophie du XVIIe et du XVIIIe siècle».

Le fondement des choses est pour lui dans la Constitution, c'est-à-dire dans un texte que les citoyens se donnent eux-mêmes et qui n'a nul besoin de légitimation autre, religieuse ou métaphysique.

Jusque-là, pas de problème. Mais Habermas veut prendre en compte les critiques de la raison occidentale. Il se demande sérieusement si la modernité «pourra trouver sa stabilité uniquement grâce aux forces séculières d'une raison communicationnelle».

Bien plus, il admet que «quelque chose peut rester intact dans la vie des communautés religieuses, quelque chose qui s'est perdu ailleurs». Certes il s'agit surtout de la faute, de la rédemption, de la capacité d'accueillir l'échec et de toute façon avec une limite : «éviter le dogmatisme et la contrainte sur les consciences».

Pour Habermas, les sociétés postseculaires doivent prendre au sérieux les apports de chacun et les citoyens sécularisés n'ont pas le droit de nier tout postulat de vérité à la vision religieuse du monde.

Ratzinger

J'ai bien des doutes là-dessus mais continuons plutôt pour voir que le cardinal Ratzinger va sans cesse répétant dans son intervention qu'il n'y a que deux interprétations du monde qui veillent dans le monde occidental, la chrétienne et la séculière, la laïque. Bien évidemment, il affirme qu'il y a des valeurs tenant par elles-mêmes et donc inviolables.

Mais le futur pape n'hésite pas à voir le problème de la religion encore qu'à mon sens, il s'en prenne surtout à l'islam sans le citer. Ainsi le fanatisme religieux est «une force archaïque et dangereuse».

La critique de la science est son principal alimenter pour conclure qu'aujourd'hui, c'est «la raison qui devrait être sous surveillance».

Plus intéressant pour Ratzinger, c'est l'interculturalité qui pose un problème et il est tout heureux d'appeler à la rescoussure les non-Occidentaux pour qui

la raison occidentale ne va pas de soi. C'est peu aimable pour nos traditions laïques mais la critique vaut également pour le christianisme.

Pour Ratzinger, les deux visions- foi chrétienne et rationalité occidentale séculaire- sont des partenaires confrontés à de nouvelles donnes extra-occidentales. Il admet qu'il y a des pathologies extrêmement dangereuses dans les religions mais bien entendu, il y a aussi pour lui des pathologies de la raison.

Les enjeux

Bref chacun a joué assez finement sa partie mais on voit clairement que l'enjeu central reste l'interprétation de la raison et de la science occidentale, bien plus que la démocratie ou même la religion.

Au fond, quand Ratzinger maintient des fondements prépolitiques, il fait peu référence à un univers spécifiquement religieux. Dans son texte (hors les notes), il n'y a pas l'ombre d'une référence scripturaire, ce qui en dit long sur la situation réelle de l'Église mais également sur la permanence d'une vision spécifique hors des rites, des mythes et autres oripeaux. Le théologien apparaît plus comme un philosophe spiritueliste. ▲

¹ Jürgen Habermas, Joseph Ratzinger, «Les fondements prépolitiques de l'État démocratique», *Esprit* n°306 (juillet 2004), pp 5-28.

² Cf. Daniel Vernet, «Benoît XVI, la foi, la raison et la modernité», *Le Monde* du 27 avril 2005 qui donne un compte rendu orienté.

Fins de carrière

Un débat entre hommes ?

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

C'était prévu : la réforme des fins de carrière allait enflammer la rentrée politique et sociale et ce fut le cas. La volonté du gouvernement de retarder l'âge de la prépension n'a pas seulement relancé le débat sur la diminution croissante du nombre d'actifs et donc sur l'avenir de la sécu. Les inégalités entre hommes et femmes en matière de pensions sont aussi réapparues, plus nettes que jamais.

Les simulations opérées par l'Office national de l'Emploi ont fait mouche. Plus on augmente la durée obligatoire de carrière pour avoir droit à la prépension, plus on exclut les femmes, a constaté l'Onem. Le VLD voulait 40 ans de carrière ? 70% des hommes et 84% des femmes sont privés de prépension. On fixe la barre à 32 ans ? Un quart des hommes, la moitié des femmes passent à la trappe. Ces chiffres sont impressionnantes. Mais on aurait tort de croire que le statu quo est la meilleure solution pour les femmes. Pouvoir quitter le

travail à 58 ans après vingt ans de carrière- comme c'est le cas aujourd'hui-, reste une prérogative masculine. En avril 2005, à peine 17% des prépensionnés à temps plein et 21% des prépensionnés à mi-temps étaient des femmes. Ce qui fait dire à certains que le débat sur les prépensions ne concerne finalement que les travailleurs masculins.

Encore un peu de chiffres ? Les écarts entre les pensions des hommes et des femmes sont tout aussi révélateurs de discriminations structurelles. La pen-

sion moyenne d'un salarié est de 990 euros pour un homme, de 722 euros pour une femme. Pour les indépendants pensionnés, elle est respectivement de 646 et 546 euros. Cerise sur le gâteau : en 2004, 96.000 personnes ont bénéficié de la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées). Les trois quarts d'entre elles étaient des femmes.

Le temps partiel : pas toujours un choix

Comment en est-on arrivé là ? Les causes sont malheureusement connues et elles renvoient directement aux inégalités sur le marché du travail. Ce sont les femmes qui interrompent le plus souvent leur carrière pour des raisons familiales, ce sont elles aussi qui ont le plus recours au temps partiel (41% des femmes au travail contre 6,4% des hommes). Le travail à temps partiel n'est un choix que pour 11,9% des femmes et il a des conséquences directes sur le calcul de la pension. Un travail à mi-temps, c'est l'équivalent de six mois de carrière professionnelle.

Le manque de structures d'accueil des enfants explique en grande partie le recours au temps partiel pour les femmes jeunes mais il explique aussi le départ prématué des femmes plus âgées qui, devenues grand-mères, quittent leur emploi pour assurer la garde de leurs petits-enfants... quand ce n'est pas aussi pour s'occuper de leurs parents. Par ailleurs, le taux d'activité plus faible, le taux de chômage plus élevé et la persistance des discriminations salariales alimentent l'inégalité économique entre hommes et femmes et sont la cause principale du taux élevé de pauvreté chez les femmes âgées, comme le prouvent les chiffres des bénéficiaires de la Grapa.

Plafond de verre

Les objectifs du Sommet européen de Lisbonne pour faire face au vieillissement de la population prévoient un taux d'emploi de 60% pour les fem-

mes et de 50% pour les travailleurs âgés de 55 à 64 ans. La Belgique compte actuellement 82% de femmes inactives dans cette tranche d'âge. Les réformes envisagées pour les prépensions ne changeront rien si elles restent focalisées sur des mesures d'ordre curatif centrées sur le comportement en fin de carrière des travailleurs. Comme le souligne l'avis du Conseil pour l'égalité des hommes et des femmes, l'accent doit être mis sur toute la carrière, donc sur une politique de l'emploi qui viserait à maintenir le maximum de femmes sur le marché du travail. Les remèdes sont connus : outre l'urgence de lutter contre les discriminations salariales et le «plafond de verre» qui barre la progression hiérarchique des femmes ou d'étendre les places d'accueil pour les enfants, les organisations de femmes revendiquent aussi davantage de droits aux crédits d'heures en fonction des soins qu'elles prodiguent aux enfants. Plus largement, il faut améliorer les conditions de travail si l'on veut garder les travailleurs plus longtemps en activité. Tous les sondages montrent que la raison principale qui pousse les gens à défendre le système de la prépension est le sentiment de fatigue des travailleurs de plus de 50 ans. Le gouvernement prévoit, certes, des mesures spécifiques pour ceux qui exercent un travail lourd. Mais cela suffira-t-il ? On notera qu'au départ, le travail pénible avait été défini par des critères de bruit et de prestations de nuit, ce qui une fois encore vise surtout les ouvriers masculins. Il a fallu l'intervention du Conseil pour l'égalité pour y ajouter les soins de santé et donc les prestations physiquement difficiles des infirmières et des aides-soignantes. Ce n'est sans doute qu'un détail mais il est indicatif d'une approche encore très masculine de la carrière professionnelle tant au niveau des politiques que des partenaires sociaux. ▲

Un nouveau contrat social européen ?

Les états d'âme d'un top model

PASCAL MARTIN

Le modèle social européen est un top model, nous dit-on. Mais fatigué, ridé sinon rejeté, il aimerait se refaire une beauté. L'idée d'un nouveau contrat social agite certains esprits.

Qui les entend ?

Un vieux professeur d'université avait coutume de dire : «Quand un blessé est allongé sur la route, tout le monde se précipite pour mieux l'étouffer». Cet éclopé qui attire aujourd'hui une minorité de secouristes, quelques croque-morts et d'inévitables voyageurs pourrait être le «modèle social européen». Une valeur, mieux une fierté paradoxalement «nationale» pour un groupe d'États de moins en moins puissants (Belgique, France, Allemagne, Portugal, pays scandinaves...). Une formule creuse pour une majorité d'autres.

Ces derniers mois, plusieurs accidents ont causé de nouvelles lésions au modèle social européen. Les faibles avancées de la Constitution en matière sociale, le rejet du traité par les Français et accessoirement par les Néerlandais, la remise en selle du projet de directive Bolkestein sur la libéralisation des services, la décision de la Commission de légiférer moins notamment dans des domaines touchant à la protection des travailleurs, l'énergie que met le président de la Commission Jose Manuel Barroso à libéraliser l'économie... l'Europe sociale risque bientôt de

n'être plus qu'un souvenir, après n'avoir été que la réalité d'une poignée d'États.

L'organisation d'un sommet à la fin du mois d'octobre n'aura pas changé grand-chose à la situation, sinon à établir l'inventaire des forces en présence. La décision de laisser la question budgétaire de côté, quatre mois après l'échec de Bruxelles, en disait long dès avant l'organisation de la réunion quant à la réelle volonté de l'actuelle présidence britannique de reformuler une vision de l'Europe dans sa globalité. Comment en effet décider des politiques du lendemain sans aborder leurs coûts, donc les efforts que chacun se dit prêt à consentir ?

Une chose est sûre : les nouvelles lignes directrices qui finiront par être données à l'ensemble européen via la relation entre l'économique et le social réorienteront nos existences. Ce qui est valable au niveau de l'UE l'est forcément au plan national. Ainsi la FGTB justifiait-elle fin septembre sa menace d'aller à la grève générale par les larges implications que pourraient avoir sur notre mode de vie les réformes sociales concoctées par le gouvernement Verhofstadt.

Une plus-value européenne discutable

«Notre Europe», le groupe d'études et de recherche créé en 1996 par l'ancien président de la Commission Jacques Delors, explique dans une récente contribution à quel point l'enjeu est essentiel. Son premier constat est celui d'un éparpillement des volontés nationales face à la création d'un vrai «modèle européen» : «Récemment, par choix idéologique ou par obligation du fait de la transition vers l'éco-

La douce mélancolie- Joseph-Marie Vien (1758)- Musée des Augustins-Toulouse- Exposition *Mélancolie, génie et folie en Occident* - Musée d'Orsay (voir notre article en p. 26).

nomie de marché, des pays ont construit leurs propres réponses aux changements de l'environnement économique et social. Face aux coûts assumés pour réaliser de telles réformes, la plus-value européenne peut leur paraître discutable¹. La remarque vise essentiellement les nouveaux adhérents qui ne sont pas toujours convaincus de la nécessité de bâtir un socle social commun. Le seraient-ils qu'ils se verrait de toute façon dans l'impossibilité de le financer. Certains ont ainsi d'autres priorités. L'actuel secrétaire d'État belge aux Affaires européennes, le socialiste Didier Donfut, raconte volontiers comment les Slovaques cherchent d'abord à «booster» leur économie, quitte à donner dans le dumping fiscal pour attirer les entreprises occidentales. À suivre de tels comportements, l'Union n'est plus perçue comme ce club qui vous soutient à condition d'en respecter les règles, mais comme une arène où tous les coups sont bons pour gagner. Le prédecesseur de Didier Donfut, le libéral Jacques Simonet avait fait exactement la même expérience en Estonie.

Sans nécessairement aller jusqu'à de telles extrémités, le tout-à-l'économie est une tendance lourde qui traverse les Vingt-Cinq en y faisant plus ou moins d'adeptes, et trouve à tort ou à raison une figure emblématique dans la Grande-Bretagne de Tony Blair. En face, «le dialogue social européen peine à avancer, car les partenaires sociaux n'ont ni les moyens de redonner vigueur à la dimension sociale européenne en l'absence de relais au Conseil, ni le sentiment de pouvoir impulser un renouveau du dialogue social européen, faute d'un agenda mobilisateur»².

«Notre temps» poursuit en décrivant les deux écoles de pensée qui s'affrontent sur la vision des relations entre le social et l'économique: «La première école considère que le social découle de l'économique et que l'existence de trop grandes rigidités peut nuire à la croissance dans un contexte de relative stagnation économique; la seconde école postule une certaine autonomie du social par rapport à la sphère économique et se focalise donc sur la préservation des droits dans un contexte d'insécurité sociale»³.

Cet antagonisme, qui avait été mis sous l'étau dans les années 80 à la faveur d'une conjoncture économique favorable, fait désormais sa réapparition avec la puissance du boomerang. La pression exercée sur les chômeurs dans certains États au nom de la lutte contre la fraude n'est qu'une de ses conséquences.

Pour échapper à la désintégration annoncée des modèles sociaux qu'ils ont bâti ou, au contraire, pour se débarrasser de ce qu'ils perçoivent comme des entraves, les États se tournent vers l'Europe. Mais lui font-ils vraiment confiance? «Pour l'instant, jugent les chercheurs de «Notre temps», le recours à l'Europe relève davantage de l'incantation que de la construction d'une véritable solution collective et coordonnée. En effet, celle-ci se heurte fréquemment, une fois dépassé l'obstacle de la subsidiarité, à des revendications essentiellement tournées vers le développement de droits individuels, pouvant aller jusqu'à nier l'action solidaire ou au moins la reléguer au second rang».

Les défis de l'époque sont pourtant énormes. On imagine mal comment un État pourrait les résoudre seul. Chômage, délocalisations, vieillissement de la population, dénatalité, nouvelle pauvreté... sont autant de maux qui devraient idéalement convaincre pays individualistes et «solidaristes» de trouver un terrain d'entente pour mieux défendre leurs chances face à la globalisation. Ce terrain pourrait être l'Europe des Vingt-Cinq. Plus sûrement, la formation d'alliances en son sein (les «coopérations renforcées») permettrait de gagner en rapidité et en efficacité.

La déglingue du «modèle social européen» ou en tout cas sa poursuite dans un nombre toujours plus limité d'États est une hypothèse avancée par les prévisionnistes de l'Europe. L'avènement d'un grand projet social ambitieux, qui permettrait de renouer avec les partisans français et néerlandais du non à la Constitution, leur paraît en revanche hautement improbable. Ils estiment encore que rendre aux États une autonomie sociale accrue serait économiquement suicidaire pour l'UE.

«Notre temps» prêche plutôt pour un «Nouveau contrat social européen» qui «viserait à renouveler la dimension sociale de la construction européenne dans le sens d'une meilleure adéquation avec les besoins des populations et leurs aspirations,

en ce début du XXIe siècle. Partant d'une réflexion préalable commune sur les apports de l'Europe sociale et en tenant compte du contexte institutionnel, politique et économique actuel, il s'agirait de déboucher sur un nouveau compromis à 27»⁴. Celui-ci prendrait en compte des domaines aussi divers que la mobilité des travailleurs, l'inclusion sociale, la transformation de la structure familiale et des modes de vie, la revalorisation des services d'intérêt général ou les migrations. Les organisations non gouvernementales et les collectivités locales participeraient activement à l'élaboration de ce «nouveau contrat social».

Le non français à la Constitution ainsi que la «fenêtre d'opportunité» ouverte par le nouvel élargissement de l'UE seraient propices à une refondation de l'Europe sociale. Ce serait la bonne manière de faire face au laisser-faire, au tout-à-l'économie, en rappelant aux États anciens et nouveaux qu'ils ont le devoir d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants, un leitmotiv que l'on retrouve notamment à la Confédération européenne des syndicats (CES) et chez les altermondialistes d'Attac. L'UE pourrait de son côté apporter sa pierre à l'édifice via les aides financières qu'elle accorde aux États sous la forme de fonds structurels et/ou de cohésion. «Notre temps» rappelle à quel point ceux-ci ont permis la mise à niveau des «pays de la cohésion» (Irlande, Grèce, Espagne, Portugal). Mais que vaut encore ce conseil quatre mois après un sommet budgétaire qui a vu la conjonction des égoïsmes nationaux ramener l'enveloppe de l'Union à une peau de chagrin, avant finalement de capoter?

Officiellement, «personne ne veut d'une zone de libre-échange». Cette demi-vérité aurait rassuré l'ancien président du Conseil européen, le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, lors de son allocution devant le Parlement, en juin dernier. La question n'en reste pas moins brûlante: quelle place veut-on encore donner à une certaine tradition sociale en un temps où la primauté du marché tient du dogme? Il n'est pas trop tard pour sauver l'Europe sociale, ce blessé qui gît sur les autoroutes de la globalisation. Et mieux vaut se convaincre que ceux qui se précipitent pour lui porter assistance sont boursés de bonnes intentions. ▲

en ce début du XXIe siècle. Partant d'une réflexion préalable commune sur les apports de l'Europe sociale et en tenant compte du contexte institutionnel, politique et économique actuel, il s'agirait de déboucher sur un nouveau compromis à 27»⁴. Celui-ci prendrait en compte des domaines aussi divers que la mobilité des travailleurs, l'inclusion sociale, la transformation de la structure familiale et des modes de vie, la revalorisation des services d'intérêt général ou les migrations. Les organisations non gouvernementales et les collectivités locales participeraient activement à l'élaboration de ce «nouveau contrat social».

Le non français à la Constitution ainsi que la «fenêtre d'opportunité» ouverte par le nouvel élargissement de l'UE seraient propices à une refondation de l'Europe sociale. Ce serait la bonne manière de faire face au laisser-faire, au tout-à-l'économie, en rappelant aux États anciens et nouveaux qu'ils ont le devoir d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants, un leitmotiv que l'on retrouve notamment à la Confédération européenne des syndicats (CES) et chez les altermondialistes d'Attac. L'UE pourrait de son côté apporter sa pierre à l'édifice via les aides financières qu'elle accorde aux États sous la forme de fonds structurels et/ou de cohésion. «Notre temps» rappelle à quel point ceux-ci ont permis la mise à niveau des «pays de la cohésion» (Irlande, Grèce, Espagne, Portugal). Mais que vaut encore ce conseil quatre mois après un sommet budgétaire qui a vu la conjonction des égoïsmes nationaux ramener l'enveloppe de l'Union à une peau de chagrin, avant finalement de capoter?

Officiellement, «personne ne veut d'une zone de libre-échange». Cette demi-vérité aurait rassuré l'ancien président du Conseil européen, le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, lors de son allocution devant le Parlement, en juin dernier. La question n'en reste pas moins brûlante: quelle place veut-on encore donner à une certaine tradition sociale en un temps où la primauté du marché tient du dogme? Il n'est pas trop tard pour sauver l'Europe sociale, ce blessé qui gît sur les autoroutes de la globalisation. Et mieux vaut se convaincre que ceux qui se précipitent pour lui porter assistance sont boursés de bonnes intentions. ▲

Oui, le design belge existe

BERNARD MARCELIS

On commencera par apprécier le titre de cette manifestation, *Label-Design.be*, bien dans l'air du temps, asexué linguistiquement et surtout représentatif de son contenu, ce qui n'est pas toujours le cas de ce genre de manifestation collective.

Manifestation, car il s'agit bien plus que d'une simple exposition –aussi intéressante soit-elle– du moins si on s'en tient aux principaux critères de sélection, valables pour les deux grandes catégories retenues : le design d'intérieur et d'extérieur. Pour celui-ci, on parle de «design d'environnement», c'est-à-dire des éléments destinés à la ville depuis le mobilier urbain usuel jusqu'au nouveau tram 3000 de la STIB. Toutes ces réalisations sont exposées, comme il se doit, à l'air libre, dans la vaste cour pavée du site du Grand-Hornu. Dans le domaine de l'intérieur, on parle de «design produit», soit tous les objets à usage privé ou professionnel.

Ce qui importe surtout, c'est qu'il s'agisse «de produits industriels et de série» dans un premier temps, mais qu'ils soient aussi «contemporains, authentiques, innovants et... techniquement au point» (sic). Cela va peut-être sans dire, mais encore mieux en le disant. Autrement dit, les prototypes sont exclus de cette sélection, tout comme des produits qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Ceux qui sont retenus doivent donc être déjà sur le marché, ou en passe de l'être. D'autres critères interviennent encore, comme ceux, sans doute évidents, révélant des degrés d'innovation et de créativité de la part des designers ou des éditeurs. Enfin, sont privilégiées les œuvres datant de ces cinq dernières années : bref, on nous donne à voir tout ce qui s'est fait de mieux en Belgique depuis le nouveau millénaire.

Cet ensemble impressionnant, tant par sa qualité que par sa diversité, ne compte pas moins de 330 pièces dues à 135 créateurs ou studios. Il offre un panorama exceptionnel sur une discipline pas encore vraiment reconnue par le grand

public à l'instar de la mode belge, de la danse belge ou du cinéma belge. Faut-il parler de design belge ou du design en Belgique? La question reste ouverte, tout en sachant que les réalisations les plus marquantes sont éditées par de grandes marques étrangères, au catalogue desquels figurent des créateurs tels que Charles Kaisin, Xavier Lust, Danny Venlet, Alain Berteau, Bataille & Ivens, Maxime Szyf et bien entendu Maarten Van Severen, récemment décédé et auquel un sobre hommage est rendu.

Une des autres caractéristiques de cette manifestation qui en fait un événement à part est la mise en commun de trois associations régionales différentes qui se sont regroupées sans hésiter pour valoriser et promotionnent leur secteur en jouant la carte «belge», manifestement plus porteuse à l'étranger. La puissante fédération flamande "Design Vlaanderen", la wallonne «Grand-Hornu Images» (à qui on doit déjà d'excellentes expositions sur le design contemporain) et la petite bruxelloise «Pro Materia» ont donc coordonné leurs efforts pour mettre sur pied cette manifestation, sans doute une des rares de cette ampleur fédérale montée à l'occasion des fêtes du 175e anniversaire de la Belgique dans lesquelles elles s'inscrivent.

Montrer correctement le design relève toujours d'une certaine gageure et on ne compte plus les expositions qui n'ont pas été au diapason des ambitions de leurs organisateurs. Il n'en est heureusement rien ici, notamment grâce à la scénographie imaginée par Winston Spriet. Elle se base sur deux principes, d'abord celui d'une présentation des objets, quels qu'ils soient, cela va du couvert au canapé, basée sur leur couleur et non sur leur identité. Ensuite sur un système assez ingénieux d'étagères-échafaudages, développant dans l'espace du Magasin aux foins une impressionnante structure en forme de coque de navire, accueillant les objets sur ses flancs, le spectateur se trouvant au fond de la cale. Une fois celui-ci accoutumé à la signalétique, sa traversée au long cours du design belge peut commencer.

Qu'en retiendra-t-il? Sûrement la vitalité insoupçonnée de ce secteur en Belgique et la variété des domaines concernés, comme ces carrosseries pour les marques Lamborghini, Lotus ou Skoda Octavia qu'on ne s'attend pas à voir ici. Pour la première fois, depuis la disparition du Design Centre à Bruxelles il y a vingt ans, des produits courants ou innovants semblent tout à coup retrouver une identité, leur auteur sortant de l'ombre pour acquérir un statut de créateur. ▲

Un beau parcours scénographique pour le design à la belge- Jusqu'au 16 février 2006 au Mac's.

¹ « Pour un nouveau contrat social européen », publication n° 43 de « Notre temps », Paris, septembre 2005, p. 14. Via internet: http://www.notre-europe.asso.fr/IMG/pdf/Etu_d43-fr.pdf

² Ibidem, p. 15.

³ Ibidem, p. 18.

⁴ Ibidem, p. 22.

«Génie et folie en Occident»

Mélancolie à Paris

OLIVIER SWINGEDAU

Les plus grands consommateurs d'anxiolytiques et d'antidépresseurs du monde ont enfin l'exposition qui leur manquait ! Les Français sont (avec nous, Belges, hélas !) les premiers consommateurs mondiaux de petites pilules roses, vertes ou bleues destinées à être heureux... ou moins malheureux. Le propos de Jean Clair, directeur du Musée Picasso et commissaire de l'exposition «Mélancolie» au Grand Palais à Paris, est heureusement nettement moins prosaïque. Mais beaucoup plus iconoclaste. On n'en attendait pas moins de lui !

Les Galeries nationales du Grand Palais (avec sa grande verrière récemment rénovée) présentent simultanément et jusqu'au 16 janvier prochain deux vastes ensembles qui ont beaucoup en commun : une rétrospective viennoise Klimt/Schiele/Koloman Moser/Kokoschka, assez prévisible mais toujours aussi délectable, et une véritable création. L'obsession longue de treize années d'un homme, Jean Clair, dont ce sera sans doute le dernier coup d'éclat : l'écrivain prolixe* de «Méduse» et du «Court traité des sensations» a pris sa retraite le 20 octobre dernier... C'est exactement ce qui a inspiré le scénariste Alcante, qui a imaginé, pour l'orgueil, la paresse, la gourmandise, la luxure, l'avarice, l'envie et la colère, sept paraboles touchant au monde moderne tel qu'il est ou pourrait devenir, au prix d'une petite pichenette du destin. C'est à la mode : afin de livrer de manière rapprochée l'ensemble des épisodes de cette saga dont le fil rouge est non pas des personnages récurrents mais le vertige des passions humaines, le scénariste a confié chacun des volumes à un dessinateur différent, avec un égal bonheur. Les thèmes choisis sont très forts : l'orgueil prend la forme du premier bébé cloné, en fait un mini-président des États-Unis, destiné à lui fournir des cellules osseuses pour lutter contre sa propre leucémie. La paresse est celle des sportifs de haut niveau qui rencontrent nécessairement sur leur route des produits dopants, avec quasi aucune chance de

faire l'impasse sur ces moyens illégaux pour faire une carrière de premier plan. La gourmandise prend la forme d'une nouvelle crise de la vache folle. C'est certainement l'épisode le plus impressionnant, tant est forte la plongée dans le monde de l'élevage industriel, avec des vaches élevées en batterie, privées de fer pour avoir la peau plus blanche, boursées d'hormones pour grossir plus vite et nourries de tout sauf d'herbe fraîche, y compris d'une source nouvelle de protéines qui fait tout le sens de cet épisode. Mais chut, c'est à découvrir. Quant à la luxure, elle prend l'apparence des nouvelles formes de sexe virtuel par électronique, poussant au bout les réalisations actuelles en terme de créations d'images et de sensations virtuelles par stimulation électrique du cortex. Mais tomber amoureux d'une maîtresse ou d'un amant virtuel reste sans issue...

La «der des ders» d'un provocateur-né

Féru de psychanalyse, Jean Clair - Gérard Régnier de son vrai nom - est fils de cultivateurs du Morvan, ce qui ne l'empêche pas de glaner un savoir encyclopédique auprès d'André Chastel et Jean Grenier à la Sorbonne : «Je suis un des derniers conservateurs de cœur, d'esprit et de métier», déclare-t-il lors de l'inauguration de «Mélancolie». «Dorénavant, ce sont des énarques qui prendront la tête de nos institutions...». Jean Clair n'a pas sa langue en poche. Dans les années 60, il est le premier à souligner les penchants staliniens d'André Breton; pour cela, cet ex-étudiant communiste (quelques mois !) sera excommunié par l'intelligentsia parisienne de la «gauche-caviar». Mais il n'en a cure : ce qui l'obsède depuis le montage de son «Apocalypse joyeuse-Vienne 1900» à Beaubourg en 1986 (un énorme succès, populaire de plus) c'est «d'aller plus loin» dans la réflexion sur l'émergence de ce sentiment si craint et si séduisant de la mélancolie. Il frôle le sujet, d'abord avec l'exposition «L'âme

au corps», présentée à Paris en 1993, une première approche d'exposition pluridisciplinaire unissant les arts et les sciences. La maladie de l'âme suivra ; devra suivre.

Ayant fidélisé, via ses nombreuses grandes rétrospectives -une bonne dizaine- nombre de musées internationaux de plus en plus averses de prêts d'œuvres d'art (à chacun ses billes !) il va, pour «Mélancolie», réussir à convaincre le Cleveland Museum de lui prêter un superbe Zurbaran, celui d'Unterlinden de céder un incroyable Cranach et -top du top !- «Le Moine au bord de la mer» de Caspar David Friedrich, le gai luron germanique. Sans compter d'admirables Munch, Dürer, Brueghel le Vieux... impossible de tout citer. Toutes ces œuvres ne voyagent «plus, ou très rarement». Bref, «Mélancolie» réussit la gageure d'être vraiment un ensemble très complet d'œuvres indiscutables, en tout cas dans leur période «classique», le «contemporain» se révélant parfois nettement moins convaincant... Mais les épines et autres ronciers sont dans le goût de l'iconoclaste !

La «maladie sacrée»

Aucune disposition de l'âme n'a occupé l'Occident aussi longtemps et continûment que la mélancolie. Le sujet reste au cœur des problèmes auxquels l'homme est aujourd'hui confronté et il touche de multiples domaines: la philosophie, la littérature et l'art, la médecine et la psychiatrie, la religion et la théologie... La mélancolie, par tradition cause de souffrance et de folie, est aussi, depuis Aristote, le tempérament des hommes marqués par la grandeur: les héros et les génies. Sa désignation même comme «maladie sacrée» implique cette dualité. L'iconographie de la mélancolie est d'une remarquable richesse; s'y expriment de nombreux sentiments, la douceur comme la violence, la prostration comme la furie, la réverie et l'abattement, le désespoir. Il n'est donc pas étonnant que ce soit l'histoire de l'art -

notamment à partir du célèbre livre de Raymond Klibansky, Erwin Panofsky et Fritz Saxl, «Saturne et la mélancolie», paru en 1964 - qui ait fourni les bases d'une nouvelle approche de l'histoire culturelle du malaise «saturnien». Depuis certaines stèles attiques jusqu'à de nombreuses œuvres contemporaines, en passant par de grands artistes comme Dürer, Poussin, Goya, Friedrich, Delacroix, Rodin, Van Gogh, Munch, De Chirico ou Picasso, l'exposition - qui regroupe environ 250 œuvres (peintures, dessins, gravures, sculptures) - dresse un large panorama des représentations de la mélancolie en Occident, en montrant comment cette humeur sacrée a façonné le génie européen.

De la mélancolie antique à l'aliénation postmoderne

L'exposition présente une structure assez claire : on démarre avec le célèbre «Problème» d'Aristote (384-322): «Pour quelle raison tous ceux qui ont été des hommes d'exception, en ce qui regarde la philosophie, la science de l'État, la poésie ou les arts, sont-ils manifestement mélancoliques, et certains au point même d'être saisis par des maux dont la bile noire est l'origine [...] ?». La théorie dite «des quatre humeurs» commence à s'affirmer dans les écrits «hippocratiques»: la bile noire (*melagkholia*, d'où le mot mélancolie) est reconnue comme la plus dangereuse à cause de son instabilité. Certaines stèles funéraires, certaines statues de l'antiquité grecque ou romaine présentent déjà des caractères iconographiques qui resteront ceux de la mélancolie.

© P. Anders

Le Moyen Âge voit l'élosion du célèbre «Bain du Diable» : l'acédie des moines oisifs mène à la paresse du cœur, longtemps considérée comme l'un des péchés capitaux. De là, sans doute cette survivance toujours actuelle (tant dans le milieu laïque que confessionnel !) selon laquelle le dépressif est en réalité un «paresseux» qui simule.

L'iconographie chrétienne multiplie par ailleurs les images du deuil et de l'affliction: enfant Jésus endormi sur le bois de la croix, saint Jean au pied de la croix, saintes femmes éplorees... adoptent souvent la pose qui deviendra celle de la Mélancolie, la main gauche soutenant la tête : c'est la grande époque noire de Jérôme Bosch (et atelier), Gérard de Saint-Jean, Martin Schongauer, Lucas Cranach l'Ancien...

À la Renaissance, les «Enfants de Saturne» dérivent (c'est le cas de le

dire !) de l'astrologie médiévale, qui établit un lien entre les planètes et les humeurs... et en particulier entre Saturne et la bile noire. Les «enfants de Saturne» sont les êtres déchus ou marginaux de la société, notamment... les artistes !

La célèbrissime gravure de Dürer, Melencolia I (1514), qui est au cœur de l'exposition, a donné lieu à de multiples interprétations, souvent contradictoires, sollicitant tous les champs du savoir. On est dans «l'âge d'or de la mélancolie». Si l'on peut s'exprimer ainsi...

Aux XVIe et XVIIe siècles, les natures mortes (les «vanités» !) ou les paysages de ruines tissent le lien entre l'artiste et son «génie» en proie à la mélancolie. On retrouve ici outre Dürer, Hans Baldung-Grien, Giuseppe Arcimboldo, Nicolas de Leyde, Nicholas Hilliard...

En 1621, la publication en Angleterre de l'Anatomie de la mélancolie, du pasteur Robert Burton, marquera le retour à une conception «médicale» de la mélancolie et à la dénonciation des maux qu'elle cause. Le thème devient aussi plus «convenu» (c'est l'époque des nombreux Démocrite, Saint-Jérôme, Marie-Madeleine...)

Les Lumières et leurs ombres

L'âge des Lumières, un nouvel ordre. Pour le Savoir, désormais laïque, la

Caspar David Friedrich, *Le moine devant la mer* (Staatliche Museen zu Berlin, Nationalgalerie, Berlin)

«Mélancolie/Génie et folie en Occident» (et l'exposition «Klimt...») au Grand Palais, jusqu'au 16 janvier ; de 10 à 20h, le mercredi 22h. Fermé le mardi. Mélancolie sera aussi présentée à la Neue National Galerie de Berlin du 16 février au 7 mai 2006. Beau livre-catalogue sous la direction de Jean Clair, 504 pages, 380 illustrations dont 300 en couleurs (RMN /Gallimard). Vente des billets dans les FNAC ou www.fnac.be

(*) sous le nom de Jean Clair, il est aussi l'auteur de monographies sur Bonnard, Balthus, Duchamp, Music, Picasso, et d'essais parmi lesquels (à part «Méduse») : Contribution à une anthropologie des arts du visuel (1989), Eloge du visible, Fondements imaginaires de la Science (1996), La Barbarie ordinaire (2001), Du surréalisme... (2003), De Immundo (2004)...

Plus léger que l'air : Panamarenko

BEN DURANT

«*J'ai presque appris au peuple à voler*»
(Panamarenko)

Au vu de la rétrospective qui s'est ouverte au Musée d'Art Moderne, l'art de Panamarenko (1940) peut se résumer à trois mots-clés : technologie, ludisme et magie.

Faux général russe certes, mais est-ce un vrai savant ? Toujours est-il que Panamarenko s'autoproclame dès 1970 «ingénieur en chef des constructions aéronautiques anversoises». Au-delà de l'ironie et de l'autodérision, l'artiste s'inscrit volontairement dans cette lignée d'artistes qui, de Léonard de Vinci en passant par Tinguely ou Pol Bury, pratiquent une synthèse entre l'art, la technique et la science. Et pourtant lorsqu'on l'interroge, ne répond-il pas avec un brin d'amertume : «Ma théorie n'a jamais été prise au sérieux par le monde scientifique parce qu'elle n'est pas rédigée dans la langue scientifique consacrée, et alors là, c'est terminé.»

Mais comment prendre au sérieux toutes ces machines soi-disant volantes dont on ne sait trop si elles vous tuerait en vous décapitant d'un coup de pale mal ajustée ou en vous précipitant au sol en faisant de vous une nouvelle victime icarienne ?

Panamarenko n'est pas dupe : «À l'époque, j'ai également fait quelques mini-hélicoptères, mais ils ne volaient pas

© P. Anders

parce que les roues dentées brûlaient. Lorsqu'ils ont été exposés au *Wide White Space*, la télévision est venue, et ces types m'ont demandé : «Est-ce que ça a vraiment volé ?» Et j'ai répondu très sérieusement : «Oui, pendant dix secondes. Ça paraissait si précis qu'on avait l'impression que c'était possible !»

L'œuvre de Panamarenko est avant tout ludique, d'ailleurs, il reconnaît volontiers qu'il ne travaille pas, mais qu'il

préfère réfléchir à ce qu'il pourrait faire et qu'il crée des objets – des jouets poétiques – pour le seul plaisir de les inventer. Il y a chez l'artiste anversois un côté «caisse à savon» digne de Quick et Flupke. En effet comment ne pas songer face à son *Pepto Bismo* (2003) au *Fantacoptère* inventé par André Franquin en 1952 dans la bande dessinée *Spirou et les héritiers* ? Le héros y vole à

l'aide d'un moteur à essence monté en sac à dos qui actionne une pale d'hélicoptère, las, lorsqu'il s'approche du monde civilisé, il fracasse la pompe à essence ou le lustre du salon ! Comment ne pas y reconnaître *Pepto Panamarenko* : «Il s'agit à vrai dire d'une invention extrêmement simple, et l'on croirait qu'elle a déjà dû être réalisée depuis longtemps mais ce n'est pas le cas. Cela provient du fait que la plupart des mini-

hélicoptères sont terriblement dangereux en pratique. Ils ont un seul rotor, mais il rend l'atterrissement impossible car si vous vous penchez un peu en avant ou sur le côté, ce rotor s'abat par terre. De plus si vous atterrissez entre les gens avec ce machin sur le dos...»

Et son *Avion Delta P1* n'est-il pas le sosie de *l'Aile rouge*, l'avion delta des aventures de Blake et Mortimer dans *Le Secret de l'Espadon* dessiné par Edgard Jacobs en 1950 ?

Inspiration, souvenirs ou coïncidence, qu'importe, nous sommes, avec Panamarenko, dans un univers magique digne de Jules Verne et de Steven Spielberg, dans lequel toute cette machinerie volante ne peut pas voler physiquement, pas plus que l'hélicoptère de Vinci ne peut voler. Même son V1, souvenir traumatisant de sa petite enfance anversoise est devenu inoffensif. N'est-ce pas plus poétique de visualiser l'artiste installé, harnaché au commandé de sa machine, il ferme les yeux, il prononce une injonction magique et le voici Capitaine Nemo, vingt mille lieues au fond des mers, et s'il prononce une autre formule cabalistique, le voici Phileas Fogg, aérostier criant «Hands up, everybody !» dans son *Aeromodeller* et «Hop, d'un coup nous sommes montés à 4000 mètres !». Car c'est bien de cela qu'il s'agit, d'un merveilleux monde magique créé avec quelques boulons, deux trois bouts de ficelle et un élastique.

Certes, au musée, on a mis les petits plats dans les grands, mais c'est sans doute là que réside le paradoxe de cette rétrospective qui devrait montrer à voir un monde plus léger que l'air, une machinerie en perpétuelle apesanteur et qui malheureusement nous laisse une triste impression de lourdeur terrienne. Le laboratoire du savant Cosinus s'est transformé en un banal salon de l'auto. Un peu comme si on avait rogné les ailes

des perroquets aras chers à l'artiste pour mieux les enfermer dans une cage à perruches.

Mais après tout, n'avait-il pas imprudemment déclaré à la presse : «On peut faire deux choses quand on prépare une exposition : faire tout soi-même ou ne rien faire du tout. C'est ce que j'ai choisi.»

La prochaine fois peut-être ? Pour ses septante-cinq ans ?▲

Faire rêver les enfants

«Le rêve de Panamarenko» est le premier livre pour les enfants et les familles sur l'artiste anversois. Catherine de Duve, qui a interrogé Panamarenko, dévoile ainsi quelques secrets aux enfants qui rêvent peut-être comme lui, de s'envoler, de voler, d'aller vite avec toutes ces drôles de machines poétiques, ludiques qui s'exposent au musée. Une belle initiation !

Le rêve de Panamarenko – Catherine de Duve et Géraldine Barbery – Kate'Art Editions, en collaboration avec les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique-9 (autres publications disponibles : *Vive l'impressionnisme et le pointillisme*, *Vive l'Art Nouveau !*, *Le Petit Klimt* ... etc.

Europalia

La Russie à l'Avant-garde

BEN DURANT

Il ne faut pas confondre la révolution avant-gardiste russe avec la Révolution d'Octobre, cette dernière n'ayant fait qu'épouser la illusion d'une peinture suggérant la première le temps d'une brève passion. C'est l'ancien régime qui, par le biais de deux riches collectionneurs moscovites, avait importé Picasso et Matisse en Russie avant 1910. Ce n'était pas tombé dans l'œil d'un borgne, aussi, dès 1911, Michael Larionov et sa compagne Natalia Gontcharova lancent le *Rayonnisme*, dont le manifeste publié en 1913 prône l'illusion d'une peinture suggérant la quatrième dimension, et pour y parvenir, l'artiste aura recours à un système de rayons colorés. Cette peinture bien qu'elle soit en filiation directe avec le *Futurisme*, fut une des premières manifestations radicalement abstraites du début du XXe siècle. Elle s'en-

chaîna avec le *Suprématisme* de Kazimir Malevitch, qui avait mis au point une peinture géométrique dérivée du cubisme analytique. Malevitch va réduire son monde à quatre figures jugées essentielles : le carré, le cercle, le triangle et la croix grecque. Il en publie le manifeste en 1915 à Saint-Pétersbourg. Ce creuset fermentant va aussi accoucher – presque simultanément – du

La Russie à l'Avant-garde (Arts plastiques, architecture, théâtre, design, photo, cinéma) – Palais des Beaux-arts, 23, Rue Ravenstein, 1000 - Bruxelles. Infos : tél : 02 507 85 95. Jusqu'au 22 janvier 2006.

Kazimir Malevitch, Suprematism

Constructivisme de Tatlin et du *Non-objectivisme* de Rodchenko qui œuvreront en étroite symbiose. Mais les artistes russes sont conscients de leur isolement, de surcroît aggravé par le premier conflit mondial ; c'est grâce à El Lissitzky que les idées suprématistes et constructivistes vont sortir du pays et débarquer à Berlin en 1922, où elles vont se contaminer au contact du *Bauhaus* avec les idées néo-plastiques du *Stijl* hollandais. Si ce dernier mouvement nous paraît aujourd'hui plus structuré – parce que plus dogmatique – que le *Constructivisme*, on n'en oublie pas pour autant le bond prodigieux accompli par Malevitch qui d'un seul coup avait fait table rase des expériences précédentes pour peindre la chose la plus simple et la plus minimale qui soit : *Le Carré noir sur fond blanc* en 1915. Il écrit cette année-là : «Dans l'étendue blanche des rités cosmiques, j'établis le monde blanc de l'abstraction suprématiste comme une manifestation du néant libéré. Le vide, c'est-à-dire le carré irréalisé, est le seul analogue pictural adéquat à cette fonction.»

Art total

Des Futuristes aux Constructivistes, une des idées conductrices est celle d'un *gesammkunstwerks*, à savoir un art total sur fond de générosité sociale, une alliance réussie entre la plastique et la technique. Mais cette union échouera partiellement en URSS et ce, malgré les talents conjugués d'Alexandre Rodchenko et de ses élèves de la *Metfak* (Atelier du Métal, créé en 1922) et de Lissitzky dirigeant l'école des Arts Décoratifs (*Vkhutemas*) de Moscou à partir de 1921. Très rapidement, les Constructivistes russes vont tenter de faire concorder les idéaux politiques des Soviets avec leur langage formel, non sans mal, puisqu'au début des années 20, la production soviétique souffre d'une restructuration générale et que les besoins de première nécessité doivent passer avant les biens de consommation. C'est donc l'imagination qui passera au pouvoir, entre autres grâce à Rodchenko qui, avec son atelier, n'hésite pas à utiliser toutes les formes de

design. Artiste polyvalent, il ne méprise ni ne néglige aucun genre, qu'il soit publicitaire, graphique ou mobilier. Son idée maîtresse restera celle d'un mobilier transformable, donc itinérant, pratique et peu onéreux. C'est à Paris, en 1925, lors de la fameuse Exposition des Arts Décoratifs, qu'il réussira à la mettre en pratique : «Il me vint une idée : des étagères légères en contre-plaqué et des parois tapissées de papier et ensuite peintes ; quant au plancher, je le peignis d'une couleur noire à la colle. Je mis des panneaux à angles droits et je les peignis en gris, blanc et rouge.»

Lissitzky œuvrera de manière similaire dans ses pièces *Proun*, il y divise l'espace au moyen de lignes de force comme les diagonales, de surfaces planes peintes en monochromes ou de volumes comme la sphère et le cube. Ce catalogue suprématiste correspondait non seulement à ses propres recherches picturales et spatiales précédentes mais également aux impératifs chromatiques décrétés par Van Doesburg pour le *Stijl*. Et lorsqu'il ajoute qu'il veut supprimer le mur dans sa fonction de «sofa» pour tableau, il rejoint le discours puriste de Le Corbusier sur la disparition du tableau de cimaise au profit d'une alliance féconde entre l'architecture, la peinture et la sculpture.

Mais le régime stalinien ne tardera pas à tenir en haute suspicion «ce art pur, non objectif, non imaginatif et non figuratif» qui de surcroît «se situe bien au-delà de la création d'atmosphère». Est-ce pour cette raison que la dernière période de Malevitch entre 1927 et 1935 est un étrange post-scriptum constitué d'œuvres réalistes à la touche incertaine et aux tons criards ? Faut-il la juger comme le repentir tardif d'un communiste trop tiède ou comme le retour pitoyable d'un artiste prométhéen effrayé de sa propre audace, égaré dans une *terra incognita* ? Le mystère reste entier mais Malevitch sera sans doute le seul artiste à avoir été inhumé en 1935 dans un cercueil suprématiste peint en noir et blanc, offert par la ville de Leningrad !

Dans le cadre d'Europalia Russie, le Palais des Beaux-Arts, sous la houlette magistrale de Jean-Claude Marcadé, nous donne à voir 250 œuvres, qu'elles soient peintures, sculptures, affiches et photographies dans une superbe mise en scène.▲

La laïcité à l'ordre du jour à l'OSCE

JENOFF VAN HULLE
FHE

Cette année, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) célèbre le trentième anniversaire de la signature de sa charte fondamentale, la «déclaration finale d'Helsinki».

L'OSCE a vu le jour en 1975 en tant qu'organisme chargé de promouvoir la sécurité en Europe. La situation à l'époque explique les inquiétudes des pères fondateurs. La guerre froide, et plus particulièrement son épisode cubain, avaient amené l'Est et l'Ouest au bord d'une confrontation nucléaire. Les risques d'en venir à un choc frontal étaient trop grands et l'idée d'une détente –un déminage graduel des tensions entre l'Est et l'Ouest– gagna du terrain.

Toutefois, le souci général allait au-delà de la sécurité militaire, du désarmement et du contrôle des frontières. Dans une conception plus large de la sécurité, l'OSCE prenait aussi en compte les droits de l'Homme. Elle considérait la sécurité comme plus que la simple absence de conflit. Les États membres voulaient tracer un cadre beaucoup plus large au service de la paix et de la stabilité en Europe.

Tous sur un pied d'égalité

Dans la déclaration finale d'Helsinki, les pays signataires promettent de se préoccuper des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'opinion et de conscience, la liberté de religion et de croyance pour tous, sans exception de race, de longue, de sexe ou de religion. C'est là une donnée importante de l'histoire de la protection des droits de l'Homme qui, pour la première fois, se voient attribuer dans le contexte de la sécurité régionale une place égale à celle des circonstances politico-militaires et économiques. Aucune hiérarchie n'est reconnue entre ces principes. Aucune autorité ne peut laisser la sécurité politique ou économique prévaloir sur les

droits de l'Homme et la démocratie. Un État de droit démocratique dans lequel chacun participe sur pied d'égalité à la vie publique est un rempart contre les conflits et l'instabilité, selon l'OSCE. Toutes ces préoccupations sont reprises sous l'expression «*human dimension*». L'OSCE utilise ce concept pour désigner l'ensemble des normes et activités qui concernent les droits de l'Homme, la démocratie et les règles juridiques ; elle le considère comme une des trois dimensions de la sécurité, à l'égal des dimensions politico-militaires et économiques-environnementales. Pour aider les États à mettre en œuvre leurs engagements concernant la «*human dimension*», l'OSCE a mis sur pied un certain nombre d'institutions dont la plus importante est le Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'Homme (*Office for democratic Institutions and Human Rights* - ODIHR) à Varsovie.

La Déclaration d'Helsinki de 1992 donne à l'ODIHR le mandat d'aider les États membres à «assurer le respect *le plus total des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'application du droit, la promotion des principes démocratiques et (...) l'élaboration, le renforcement et la protection des institutions démocratiques, ainsi que la promotion de la tolérance sociale*».

C'est dans ce cadre que l'OSCE organise des rencontres régulières dont la plus récente s'est tenue à Varsovie du 19 au 30 septembre, la *Human Dimension*

Implementation Meeting. Une importante délégation laïque était présente : Suzy Mommaerts (U.V.V.), trésorière de la Fédération Humaniste européenne (FHE), Vera Pegna et Julien Houben (*Unione degli Atei Agnostici Razionalisti*, Italie), Adam Cioch (*Fakty i Mity*, Pologne) et moi-même. Sa mission était de discuter avec les représentants de l'ODIHR de la résolution acceptée en 1989 à la conférence de Vienne par les États membres de l'OSCE. Cette résolution posait que les États participants prennent des mesures effectives pour garantir la liberté religieuse et faire disparaître toute discrimination entre croyants et non-croyants. Dans ce contexte, la Fédération humaniste européenne a organisé le 28 septembre un événement complémentaire intitulé «Le statut des non-croyants en Europe». Après une introduction de V. Pegna, S. Mommaerts traita –avec un clin d'œil aux Journées mondiales des jeunes à Cologne– de la discrimination à l'égard des jeunes en Europe. J'y ai évoqué pour ma part la liberté d'opinion et de religion et sa limitation. De plus, la FHE est intervenue à plusieurs reprises à l'assemblée générale à propos de la discrimination à l'égard des non-croyants en Europe en général et dans la presse polonaise en particulier. La Fédération humaniste européenne peut être considérée désormais comme partenaire de discussion de l'OSCE et on ne peut que s'en réjouir.▲

Convention laïque 2005

Construisons l'école du libre examen

Le 15 octobre dernier, quelque 350 participants ont convergé vers l'ULB pour ouvrir un vaste chantier, où les questions posées sont nombreuses, autour d'un thème central : quels sont les enjeux de l'enseignement officiel au regard des valeurs laïques, en particulier celle du libre examen ?

Outre de nombreuses personnalités incontournables de tous les grands rassemblements laïques, y assistait aussi une majorité de personnes qui ne sont pas des habitués du tissu associatif laïque et que le thème de la Convention avait mobilisés : enseignants, inspecteurs, directions d'écoles, parents d'élèves, pédagogues, étudiants qui se destinent à l'enseignement, responsables politiques, ... autant d'acteurs de premier plan de notre système éducatif. La Convention était aussi «enfants admis».

Cette complémentarité des profils a sans conteste contribué à la richesse des débats dans les douze ateliers. Toutes les personnes ressources sollicitées avaient répondu à l'appel et ont assuré leur fonction avec sérieux et enthousiasme.

J.D.B.

In memoriam : Sara Capelluto

Sara Capelluto nous a quittés ce 3 octobre 2005. Elle avait 65 ans.

Elle avait beaucoup contribué à l'action de la Fédération des Amis de la Morale Laïque – dont elle était la vice-présidente – et de plusieurs de ses sections locales. Elle était administratrice du Centre d'Action Laïque depuis 2002.

Pour *Espace de Libertés*, elle était surtout la collègue rédactrice en chef de *Morale Laïque* et nous avons

toujours apprécié l'énergie qu'elle déployait pour cette tâche et la qualité de ce qu'elle réalisait.

Depuis plusieurs années, Sara Capelluto luttait contre la maladie avec un admirable courage.

La rigueur avec laquelle elle défendait la laïcité allait de pair avec la profonde humanité qui était la sienne.

P.D.

Focus sur Radio Campus-107.2

C'était il y a vingt-cinq ans. En 1980, dans le grand mouvement de libéralisation de la bande FM, quelques étudiants ont l'idée de créer une radio rattachée à l'ULB. C'est un étudiant de Sciences Politiques, Patrick Degrez, qui va communiquer son projet aux autorités de l'ULB. Ce seront des débuts tumultueux, avec les moyens du bord mais avec un esprit et une volonté de pluralisme et d'ouverture, mais en toute illégalité !

Dès le départ, elle marque sa volonté d'intégrer l'université dans ses rouages de décision. Dès 1985, elle réserve six heures de programmation à l'information universitaire et propose des stages aux étudiants en journalisme- une part essentielle de leurs travaux pratiques s'effectuent à Radio Campus. Financée par une dotation universitaire, Radio Campus s'est néanmoins tournée à la même époque vers la publicité, mais dans un but moins lucratif que de survie et en sauvegardant sa volonté d'indépendance. Elle occupe depuis belle lurette des locaux dans la Cité universitaire et plus d'une centaine de bénévoles y réalisent des programmes variés et novateurs : émissions musicales, culturelles et d'actualité jusqu'à devenir aujourd'hui un pôle de création radiophonique moderne, avec une soixantaine de programmes différents, réalisés par quelque 170 animateurs, journalistes et techniciens, tous bénévoles. Citons entre autres *Histoire de savoir*, autour de la recherche scientifique au sens large, son ouverture à d'autres communautés (Radio Campus Latino, El Patio, Africana...), un projet bilingue *Bruxelles nous appartient-Brussel behoort ons toe...*

Des projets pleins les cartons, de multiples collaborations, une toute nouvelle *Wave Box* (studio mobile) qui permettra d'émettre de n'importe quel lieu, Radio Campus ne peut évaluer précisément son audience, mais son succès ne peut être mis en doute au sein de la communauté universitaire. Reste le problème du plan de fréquence et l'oubli des radios associatives dans le décret audiovisuel. Radio Campus plaide notamment pour des discriminations positives à l'égard des radios qui recourent, comme elle, en majorité au bénévolat.

M.M.